

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIT PRÉSENTE: Mme CLAUDETTE JOURNAULT, présidente

**AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT HYDROÉLECTRIQUE  
DU SITE DU BARRAGE MGAPIE SUR LA RIVIÈRE MAGPIE**

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 22 juin 2004 à 18 h 45

Salle municipale  
116, rue du Quai  
Rivière-Saint-Jean

**TABLE DES MATIÈRES**

SÉANCE DU 22 JUIN 2004	
SÉANCE DE LA SOIRÉE	
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES	
INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM .....	1
Mme Line Morissette	
FONDATION RIVIÈRES .....	3
M. Alain Saladzius	
M. Jean-Yves Goupil	
CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD .....	17
M. Sébastien Caron	
LES SECTIONS DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE	
À HYDRO-QUÉBEC .....	22
M. Réjean Porlier	
M. Bertrand Méthot	
REPRISE DE LA SÉANCE	
DROIT DE RECTIFICATION	
PAR LA COMMISSION .....	32
NATHALIE DE GRANDPRÉ .....	32
REGROUPEMENT D'ENTREPRISES DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE .....	35
M. Guy Parent	
M. Serge Harvey	
EARTH RIVER .....	44
M. Eric Hertz	
M. Cade Hertz	
M. Serge Girardin	
REPRISE DE LA SÉANCE	
EARTH RIVER (suite).....	66
REPRISE DE LA SÉANCE	
EARTH RIVER (suite).....	70
DROIT DE RECTIFICATION	
PAR LE PROMOTEUR.....	80
M. JACKY CERCEAU	
MOT DE LA FIN .....	91

---

**SÉANCE DU 22 JUIN 2004**  
**SÉANCE DE LA SOIRÉE**  
**PRÉSENTATION DES MÉMOIRES**  
**INNU TAKUAIKAN UASHAT MAK MANI-UTENAM**

5

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Conseil Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam.

10

Bonsoir.

**PAR Mme LINE MORISSETTE:**

15

Alors bonsoir tout le monde. Je me présente, je suis Line Morissette, représentante d'Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam, à titre de conseillère pour ITUM.

Alors ici, je vais présenter la position officielle de Innu TakuaiKAN dans le projet d'aménagement hydroélectrique du site du barrage Magpie sur la rivière Magpie.

20

En fait, au président et membres du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. En tout cas, nous, on avait comme renseignement que c'était un président, alors je vais lire tel quel ici ce que nous présentons.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

25

Alors recevez ici, recevez la présidence et les membres du BAPE, nos plus cordiales salutations.

30

Et c'est au nom du chef, Innu-Utshimau, Rosario Pinette, que je cite ce document. Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

35

Merci madame Morissette.

Est-ce que vous avez des éléments particuliers que vous craignez, en termes d'impacts, concernant le projet, que vous souhaiteriez discuter ce soir?

**PAR Mme LINE MORISSETTE:**

40

Non, il y a pas vraiment d'éléments particuliers au terme, parce que, je veux dire, on a pris connaissance quand même du projet d'aménagement, c'est pour un barrage qui est à être réaffecté, je pense, c'est un ancien petit barrage.

45 En somme, c'est pour juste mentionner, ici, au Bureau d'audiences publiques, la  
position d'ITUM officielle; c'est que lorsqu'il y a des projets d'envergure, petits ou grands, qui  
concernent les populations autochtones qui sont visées particulièrement ici, on parle de la  
nation innue, alors qu'ils soient consultés de façon donc particulière et non pas comme on le fait  
pour l'ensemble des citoyens, par exemple, québécois, puisque cela touche une partie des  
territoires ancestraux.

50 On pense qu'on doit être, de façon spécifique, c'est ça, là, consulté pour savoir quelles  
sont nos opinions ou nos recommandations ou nos appréhensions face à un sujet, là, qui  
touche un projet.

55 Alors dans ce cas-ci plus spécifiquement, nous n'avons pas nécessairement  
d'appréhensions puisque c'est un barrage existant qui doit avoir une – excusez-moi, les mots  
me manquent, là – mais je veux dire, donc c'est pour remettre...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

60 En état.

**PAR Mme LINE MORISSETTE:**

65 ...en état un ancien barrage ou désaffecté, disons.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

70 D'accord.

**PAR Mme LINE MORISSETTE:**

Alors c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

80 Mais partout au Québec, lorsqu'on fait des consultations sur des projets, on demande la  
participation de l'ensemble des citoyens qui occupent un territoire ou qui sont intéressés par un  
usage d'un milieu, qui qu'ils soient, et les gens aiment participer et donner leur opinion.

85 Êtes-vous favorables à une participation au niveau même des audiences du BAPE ou  
si, parce que je comprends pas exactement votre position par rapport à une commission du  
BAPE, là. Est-ce que vous souhaiteriez être consultés de façon générale, sur les projets  
d'aménagement hydroélectrique, par exemple, mais de façon spécifique lorsqu'il y a une  
consultation avec les experts en présence.

Ça, est-ce que vous souhaitez participer ou ailleurs?

**PAR Mme LINE MORISSETTE:**

90

Je pense que la notion de consultation spécifique, c'est de s'adresser spécifiquement à, par exemple, des communautés autochtones qui sont touchées par des projets. Nous, on parle pour nous, on peut pas parler pour d'autres communautés. Donc nous, on souhaite que le gouvernement s'intéresse à nos préoccupations de façon plus particulière que de nous joindre à un groupe de citoyens par exemple québécois, où est-ce que les opinions, où est-ce que vos préoccupations sont différentes des nôtres.

95

Alors c'est ce qu'on veut viser, c'est qu'on soit amené ou consulté de façon plus que d'être amené à nous joindre à une table générale, par exemple. On n'a rien contre ça. Je pense que les citoyens d'ici, de la région, pour ce projet-ci par exemple, ont le droit, et de façon très, et je pense que c'est pour tout le monde, un droit légitime d'avoir droit d'être consulté.

100

Mais de façon, pour nous, pour le peuple innu que je représente, Innu TakuaiKAN, la position est que nous soyons de plus près, spécifiquement donc, c'est de venir nous voir dans nos communautés pour le peuple ou la nation qui est touchée dans un projet. Nous, c'est ce que nous demandons à votre gouvernement.

105

Et la deuxième chose qu'on veut ici amener, c'est à titre informatif, je pense que ça fait mention de la part des médias, on ne cache pas, Innu TakuaiKAN Uashat mak Mani-Utenam a entrepris une requête en dommages et intérêts et le territoire visé par le projet que je notais tout à l'heure fait partie, se trouve à l'intérieur du territoire qui a été revendiqué, territoire ancestral.

110

Et c'est à titre informatif alors que je viens ici pour donner la position de notre, c'est ça, là, notre conseil. Merci.

115

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est bien, merci.

120

---

**FONDATION RIVIÈRES**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

125

Alors nous allons entendre maintenant la présentation de Fondation Rivières. Je rappelle aux gens qu'ils doivent s'identifier avant de bien vouloir intervenir.

Bonsoir.

130

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui, bonsoir madame Journault.

135

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

140

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui. Ici Alain Saladzius de la Fondation Rivières. Vous m'entendez bien?

145

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, très bien.

150

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Je vais mettre en ligne monsieur Jean-Yves Goupil qui pourrait m'assister lors de la période des questions.

155

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

160

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

D'accord.

Oui, bonjour Jean-Yves.

165

**PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:**

Oui, bonjour.

170

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui, on est en ligne avec la Commission.

**PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:**

D'accord.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

175 Madame Jounault, vous m'entendez bien?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

180 Oui.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

D'accord.

185 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir monsieur Goupil.

**PAR M. JEAN-YVES GOUPIL:**

190 Oui bonsoir.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

195 Donc je suis Alain Saladzius, codirecteur de la Fondation Rivières. Donc on vous a soumis un mémoire la semaine dernière pour vous indiquer nos préoccupations quant à ce projet de petite centrale hydroélectrique.

200 La rivière Magpie est, à notre point de vue, une rivière exceptionnelle. C'est la seule de ce genre sur la Côte-Nord. On y pratique du rafting et du canot. Elle a un potentiel international, elle a de nombreuses chutes majestueuses à proximité de la route 138. Il y a déjà un sentier de randonnée d'aménagé. Le village de Magpie est situé à proximité et c'est un site qui est demeuré boisé. Donc c'est un site naturel exceptionnel, à notre point de vue, sur la Côte-Nord.

205 Donc parmi les informations que nous avons soumises dans notre mémoire, il y a un rapport de Parcs Canada qui considère la possibilité d'y aménager un parc national.

210 Nous avons également joint des informations supplémentaires concernant le potentiel salmonicole de la rivière et il y a également des photos importantes, là, à notre point de vue, de la rivière, notamment la deuxième chute et le tronçon amont de la rivière, où le projet de barrage est prévu.

215 Donc si on passe en revue les éléments les plus importants de notre mémoire, d'abord en ce qui concerne la justification du projet, le promoteur allègue que le projet présenté vise à

répondre en partie à la demande croissante d'électricité prévue au cours des prochaines années, sans avoir recours à d'autres filières de production plus polluantes ou à des coûts de production plus élevés. Il fait notamment référence à l'émission de gaz à effet de serre et aux retombées économiques pour le milieu local.

220

Donc à notre point de vue, le projet n'est pas justifié du point de vue énergétique. Il n'y a pas de justification puisque récemment, il y a eu des audiences publiques concernant le projet d'aménagement de la centrale du Suroît, là, de huit cents mégawatts (800 MW), et lors de ces travaux, plusieurs mémoires ont été déposés et plusieurs de ces mémoires identifient des sources alternatives de production d'énergie en référant notamment à un potentiel d'économie d'énergie très important maintenant au Québec, de l'ordre de douze térawattheures (12 TWh), alors que le projet de Magpie est de point dix-huit mégawatttheure (0,18 MWh), oui, mégawatttheure, excusez-moi, térawatttheure, point dix-huit térawatttheure (0,18 TWh) et un potentiel d'économie pour le Québec, là, de douze térawattheures (12 TWh), donc dix (10) fois plus important que la seule centrale de Magpie; c'est un ordre de grandeur, là.

225

230

Et en ce qui concerne l'éolien, il y a plusieurs sites qui ont été identifiés, notamment grâce à de nouvelles mesures des vents qui ont été effectuées récemment et avec de nouveaux logiciels, là, notamment par Environnement Canada.

235

Donc si on passe un peu en revue le mémoire que nous vous avons soumis, donc – vous l'avez sous les yeux, le mémoire, ça va?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

240

Oui, je l'ai lu.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

245

D'accord.

En ce qui concerne les débits réservés, à la page 5, on a remarqué que les débits qui seraient conservés, le vingt-cinq mètres cubes par seconde ( $25 \text{ m}^3/\text{s}$ ) le jour et le trois mètres cubes ( $3 \text{ m}^3/\text{s}$ ) en tout temps, là, le reste de l'année, les huit (8) mois en hiver et tout ça, là, en été, il y aurait un débit de jour de vingt-cinq ( $25 \text{ m}^3/\text{s}$ ) et ces débits-là sont largement inférieurs aux débits d'étiage actuels.

250

Le débit de récurrence, d'étiage de récurrence deux (2) ans, actuellement, est de cinquante-huit mètres cubes-seconde ( $58 \text{ m}^3/\text{s}$ ), alors qu'il est prévu de conserver moins de la moitié, là, le vingt-cinq mètres cubes-seconde ( $25 \text{ m}^3/\text{s}$ ) le jour et le trois mètres cubes-seconde ( $3 \text{ m}^3/\text{s}$ ) la nuit et le reste de l'année, là. Le vingt-cinq mètres cubes ( $25 \text{ m}^3/\text{s}$ ), je pense qu'il est quatre (4) mois par année, trois (3) ou quatre (4) mois.

255



260 Donc ça apparaît nettement insuffisant parce que du point de vue esthétique, il faut se  
rendre compte que ce qu'on va voir, ça va être une immense masse de béton, là; quand le  
promoteur mentionnait qu'il y aurait des belvédères d'aménagés, permettant d'avoir une belle  
vue sur la chute, là, mais ce sera pas une chute, là, ça va être un mur de béton. Donc il y aura  
aucun attrait d'aller voir ce lieu, là, et le bief court-circuité, lui aussi, l'aspect d'une rivière  
asséchée, là, ça attirera pas beaucoup de gens.

265 Donc en ce qui concerne justement le paysage, le potentiel, l'attrait paysager de cette  
vallée, la vallée de la Magpie, est nettement sous-estimé, à notre point de vue, là. Même les  
cartes qui ont été produites ne mentionnaient pas l'attrait que constitue par exemple la troisième  
chute, même si c'était à proximité du projet envisagé, là.

270 Maintenant, en ce qui concerne le potentiel salmonicole, nous tenons à souligner le  
rapport qui a été réalisé en 1998, le Plan de mise en valeur de la rivière Magpie, par Therrien et  
als., à la page 8, la référence est à la page 8. Ce rapport-là mentionne, entre autres, que dans  
l'alternative où le barrage existant serait démantelé, là, le rapport mentionne que la production  
275 annuelle de saumons pourrait atteindre environ neuf cent cinquante (950) saumons et partant,  
permettre la récolte de plus de trois cents (300) saumons annuellement.

280 Donc c'est selon, évidemment, les hypothèses qu'ils ont faites, mais ce sont des  
spécialistes, là. Ces chiffres, même hypothétiques, méritent que l'on s'y attarde et que l'on  
prenne sérieusement en compte le potentiel salmonicole de la rivière Magpie.

285 Lorsque que le promoteur affirme que l'application des méthodes d'évaluation du débit  
écologique réservé n'est pas justifiée puisque le tronçon court-circuité ne présente aucun intérêt  
en tant qu'habitat de frai, d'élevage ou d'alimentation pour les poissons, c'est ne pas vouloir voir  
la situation dans son ensemble et faire fi de l'application du principe de précaution qui devrait  
absolument prévaloir dans la gestion de la précieuse ressource salmonicole.

290 Donc à notre point de vue, il y a un potentiel important, qui peut être important, et il  
devrait être documenté de façon scientifique et d'une façon beaucoup plus sérieuse.

295 Je voudrais quand même souligner la position de la Fédération québécoise du saumon  
atlantique, en 2002, qui s'opposait à l'implantation de minicentrales qui pourraient constituer  
une menace à la conservation de la ressource. Donc nous avons cité, à la page 9, l'extrait  
exact de la position de la Fédération à cette époque.

Maintenant, nous avons fait mention des nouvelles études qui soulignent que le saumon  
atlantique est davantage menacé, là, à la page 10 – j'essaie d'aller vite.

300 Maintenant, en ce qui concerne la pertinence d'une petite centrale au fil de l'eau, ce que  
l'on constate, c'est qu'une centrale au fil de l'eau, pendant les mois d'hiver, alors que les

besoins en énergie sont les plus importants au Québec, là, la centrale de la rivière Magpie, c'est à ce moment-là, justement, qu'elle produirait le moins d'énergie.

305 Donc on a présenté les tableaux de débits de la rivière avec les quantités d'énergie produites par Hydro-Québec, les besoins d'Hydro-Québec et on constate, là, d'une façon évidente que les besoins sont complètement déphasés entre la capacité de production de la centrale et nos besoins.

310 Donc parmi les solutions alternatives qui s'offrent à nous, en plus des mesures d'économie d'énergie, il y a le potentiel éolien qui peut être exploité, là.

315 Donc nous avons cité un rapport, des mémoires qui ont été déposés à la Régie de l'énergie, produits par le Regroupement pour la responsabilité sociale des entreprises, dans lequel il y a un potentiel éolien qui est évalué pour quatre (4) sites, là, au Québec, donc dans Charlevoix, à LG-4, dans la région de la Manic aussi, et un peu dans la Montérégie.

320 Donc il y a un potentiel éolien là, qui est de plusieurs fois la capacité - de l'ordre de deux mille cinq cents térawattheures (2500 TWh). Ça fait que c'est très important, puis ça, à un coût de quatre point sept (4,6 ¢/kWh) à cinq virgule un sous le kilowattheure (5,1 ¢/kWh). Donc ce sont des coûts vraiment très très compétitifs, voire même inférieurs aux coûts de la centrale sur la rivière Magpie.

325 Donc selon les vitesses de vents qui ont été mesurées, là, le potentiel supérieur, le potentiel de sites pour les vents supérieurs à huit mètres-seconde (8 m/s), c'est vraiment énorme, là, le potentiel.

330 C'est une information qui est nouvelle au Québec, depuis quelques mois seulement, donc ça vient un peu remettre, évidemment remettre un peu en question la pertinence de quelques petites centrales hydroélectriques, celle de Magpie et les autres.

335 Donc si on traite maintenant du projet de parc fédéral qui a évalué les rivières Manitou, Magpie et Mingan, donc ce sont trois (3) rivières, là, dont les écosystèmes sont assez similaires.

340 La rivière Magpie présente pour nous des attraits particuliers parce qu'il y a de nombreuses chutes, le bassin versant n'a pas subi de coupe forestière, il y a une présence de saumon atlantique qui peut être plus importante, là, et il y a le caribou des bois. Il y a la proximité, ce qui est important pour nous, c'est la proximité du village de Magpie et de celui de Rivière-Saint-Jean, donc ça pourrait consolider ces villages-là, apporter du développement de commerces et tout ça.

Donc la rivière Magpie est classée parmi les dix (10) meilleures rivières du monde pour le rafting par le magazine National Geographic et parmi les dix (10) meilleures en Amérique du

345 Nord pour le canotage, par la revue américaine Canoe. Donc c'est vraiment une rivière  
exceptionnelle.

350 La section aval du lac Magpie comporte plusieurs rapides mais les portages sont bien  
entretenus. Les derniers quatorze kilomètres (14 km) sont particulièrement intéressants avec  
cinq (5) chutes entrecoupées de bassins plus calmes, alors que les sites de camping sont rares  
sur le long de la Magpie ouest, ils sont nombreux et adéquats en aval du lac Magpie.

Donc il est important que la communauté locale revendique la création de ce parc  
national.

355 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 20, dernier paragraphe**

**Page 20, dernier paragraphe, (d'un milieu naturel)**

360 Maintenant, nous tenons à souligner le contenu du schéma d'aménagement actuel de la  
MRC.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 21**

**Page 21, premier paragraphe, fin**

365 Donc à notre point de vue, un schéma d'aménagement est basé sur des études  
sérieuses et actuellement, on se retrouve devant un projet un peu qui tombe du ciel, là, qui est  
en total, complètement à l'opposé des orientations du schéma d'aménagement et il est  
inacceptable que ce projet de barrage continue d'aller de l'avant dans ce sens.

370 Maintenant, en guise de conclusion, peut-être, je pense que mon temps doit couler  
rapidement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

375 Ça va, ça va.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

380 Ça va?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

385 Oui.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Nous demandons de rejeter ce projet destructeur qui anéantira le potentiel d'attraction de la rivière.

390

Un parc deviendrait un arrêt obligé des voyageurs, parce qu'il faut comprendre que le parc serait situé immédiatement à la route 138. On est vraiment très très proche, là, de tout le flot de visiteurs qui se dirigent vers les îles Mingan ou qui en reviennent, là. Donc avec un parc qui vient vraiment au pied de la route, qui peut même intégrer la route, pour ces voyageurs-là qui recherchent particulièrement la nature sur la Côte-Nord, c'est un type de voyageurs vraiment très spécifique. Ça fait que ça constitue une alternative majeure pour la création d'emplois dans la région.

395

D'autre part, un programme d'efficacité remplacerait le manque à gagner économique qu'occasionnerait l'abandon du projet. Donc ici, on fait référence aux redevances de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) anticipées et aux autres sommes d'argent, là, qui sont prévues avec le projet.

400

Donc une façon assez simple de compenser la population locale, là, c'est d'exiger d'Hydro-Québec ou du gouvernement qu'ils amorcent un programme d'efficacité en premier lieu dans cette région-là qui est à la fois très froide, là, et qui aurait accepté de préserver sa rivière pour l'ensemble de la population.

405

Donc du point de vue énergétique, c'est un projet qui est injustifié. Comme il a été possible d'identifier des solutions alternatives au projet du Suroît, un projet de huit cents mégawatts (800 MW), vingt (20) fois plus gros que les quarante mégawatts (40 MW) prévus ici, là, donc pour un projet vingt (20) fois plus gros, il a été possible d'identifier des solutions alternatives, donc pour un petit projet, c'est tout autant facile.

410

Donc nous tenons aussi à souligner que la majeure partie des profits de ce projet de la Magpie iront à des intérêts privés.

415

Nous demandons d'autre part de rendre publiques toutes les informations qu'il n'a pas été possible de consulter, mais qu'on nous avait mentionné ou indiqué qu'il était possible de consulter, les ententes, les ententes de principe entre le promoteur et la MRC, et aussi entre la MRC et les municipalités et tout ça, là. Donc il a pas été possible d'obtenir aucune information, en tout cas il y a rien de disponible actuellement sur le site du Bureau, là, du BAPE et de même que tous les budgets de chacune des municipalités. Donc il nous manque beaucoup d'information.

420

Les tarifs, là, dont va bénéficier le promoteur, parce qu'il y a des taux d'indexation aussi, quand on dit que l'électricité serait payé à un taux moyen de quatre virgule trois sous du kilowattheure (4,3 ¢/kWh), mais il y a des clauses d'indexation aussi qui s'ajoutent aussi à ça.

425

430 Dans vingt-cinq (25) ans, à quel tarif est-ce que cette électricité-là serait payée par Hydro-Québec.

435 Il y a des clauses concernant le raccordement, les travaux de raccordement au réseau d'Hydro-Québec. Ce sont des travaux qui sont payés par TransÉnergie, donc quel est le coût de ces travaux-là? Ça s'ajoute au coût du projet. Donc il est inacceptable à notre point de vue que la population, autant au niveau de l'ensemble du Québec qu'au niveau local, que ces informations-là demeurent secrètes.

440 Il faut penser à nos enfants, il faut avoir une vision de ce que pourrait devenir la rivière et la Minganie, là, dans la prochaine décennie. C'est un site unique en Amérique du Nord, avec un potentiel d'attrait international.

445 La préservation de la rivière profiterait non seulement à Magpie mais à l'ensemble de la Côte-Nord, autant aux commerçants de Sept-Îles qu'à Tadoussac; quand les voyageurs vont être attirés par cet ajout touristique, là, à la Côte-Nord, il faut voir que les gens restent également à Sept-Îles, s'arrêtent aussi à Tadoussac. Donc la rivière peut constituer un attrait supplémentaire à la Côte-Nord.

450 Donc finalement, ce projet-là doit être regardé, analysé dans l'intérêt de tous les Québécois.

455 Donc je vous remercie de votre attention. Est-ce que vous auriez des questions?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

455 Oui.

D'abord, merci de votre présentation. Est-ce que vous êtes au courant que, en tout cas, il est supposé y avoir une commission parlementaire sur l'énergie à l'automne?

460 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui, tout à fait, oui.

465 Donc en fait, le fonctionnement de cette commission parlementaire là n'est pas défini. Donc le Parlement ou la commission peut inviter des groupes, elle peut faire une sélection des groupes qu'ils souhaitent entendre. Il est aussi possible qu'ils n'entendent que la Régie de l'énergie.

470 Donc c'est un dossier un peu nébuleux, là, mais nous, on préfère que ces dossiers-là soient examinés par des spécialistes plutôt que par des politiciens, là. C'est pas que je

souhaite dénigrer leur travail, mais il est important qu'il y ait beaucoup d'analyses techniques ou plus rationnelles dans ce genre de dossiers là qui sont très complexes.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

475

Oui, mais dans le but de satisfaire tout le monde, là, est-ce que vous avez l'intention, les groupes environnementaux, vous vous êtes réunis pour présenter vos façons de voir la consultation qui a eu lieu avec la Régie de l'énergie, est-ce que vous allez dire au gouvernement vos attentes avant que la commission soit comme telle annoncée et que ça risque de ne pas vous satisfaire, si les modalités, vous ne dites pas les modalités que vous souhaiteriez avoir?

480

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

485

En fait, dans le dossier de l'énergie, il y a un consensus. Les gens demandent un programme d'économie d'énergie, là, il y a unanimité de tout le monde là-dessus. Je pense que le simple citoyen y trouverait aussi son compte, là. Il y a beaucoup de potentiel en économie d'énergie.

490

Et ensuite, les gens demandent, souhaitent la présence accentuée d'énergie éolienne, là, dans des endroits comme je faisais référence à LG-4 tout à l'heure, l'énergie éolienne, ça permet de coupler avec l'hydroélectricité, là.

495

Pendant qu'il vente, qu'il y a beaucoup de production éolienne, ça permet d'emmagasiner dans les réservoirs, d'accumuler dans les réservoirs pour, bon, accumuler l'énergie. Puis quand les réservoirs sont pleins, bien on peut en disposer selon les besoins, là, puis au meilleur tarif possible. Donc c'est un couplage puis c'est aussi, les sites d'éolien à proximité des lignes de transmission aussi sont intéressants.

500

Donc tout ça, ce sont de nouvelles informations qui n'étaient pas disponibles, là, au moment de l'appel d'offres pour les petites centrales hydroélectriques privées.

505

Donc il est important de faire le virage, de suivre le virage en efficacité énergétique et en éolien, là. Le dossier de la Magpie est important pour nous, à ce point de vue là. Pour nous, on souhaite vraiment qu'il y ait une remise en question du projet de la Magpie.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

510

Bon, je vous dis ça tout simplement parce qu'étant donné qu'il y a une commission qui est annoncée sur l'actualisation de la Politique énergétique, toute la question de l'énergie sera sûrement évaluée là, tant l'offre et la demande que la demande, probablement. Alors puis les liens qu'il y a avec les consommateurs, les gros consommateurs industriels...

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

515

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

520

... possiblement. Notre profil de développement industriel aussi, les choix qu'on devrait être appelé à faire.

Alors vous allez avoir la possibilité probablement de vous faire entendre ou je doute pas que vous le ferez par d'autres moyens.

525

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui.

530

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Au besoin.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

535

Oui, tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

540

Alors c'est pour ça que je ne discuterai pas de toute cette question-là globalement, là.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

545

Non. Mais on s'attend quand même qu'à ce que la justification même du projet de la Magpie soit remise en question quand même.

Parce qu'en termes de besoins d'énergie, si on fait la démonstration que le besoin en énergie peut être comblé autrement, puis à meilleur coût, il est dans l'intérêt de tout le monde que ce projet-là soit rejeté, là.

550

On peut pas se fermer les yeux, en tout cas à notre avis, parce qu'il va y avoir une prochaine consultation, là. Alors il y a suffisamment d'information disponible aujourd'hui pour pouvoir remettre en question le projet de la Magpie.

555 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est votre point de vue.

560 **PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

565 Maintenant, pour la question de l'énergie renouvelable, comment vous situez les projets de petites centrales par rapport à d'autres types de projets.

570 Je comprends que vous proposez d'abord l'efficacité énergétique, ensuite l'éolien, mais est-ce qu'il y a d'autres formes de production d'énergie que vous trouvez plus acceptables que d'autres, par exemple?

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

575 Oui. En ce qui concerne l'hydroélectricité, là, il faut distinguer entre les énergies renouvelables et les énergies vertes, les formes d'énergie verte qu'on appelle.

580 Donc bien sûr, l'eau, l'eau qui coule dans les rivières, c'est une énergie qui est dite renouvelable. Par contre, ce n'est pas du développement durable que de harnacher toutes les rivières, là. Il faut être conscient que la définition de développement durable, ça doit préserver la pérennité des ressources. Il y a une notion de conservation que l'on n'a pas avec l'hydroélectricité.

585 Donc l'hydroélectricité, aux États-Unis, n'est pas considérée comme étant une énergie verte, là. D'ailleurs, récemment, de leur point de vue en tout cas, toutes les centrales de plus de trente mégawatts (30 MW), l'État de New York n'achètera pas d'électricité provenant des centrales hydroélectriques de plus de trente mégawatts (30 MW). À leur point de vue, ce n'est pas une énergie renouvelable.

590 Donc l'hydroélectricité, quand on construit des barrages, ça détruit un milieu, ça obstrue la rivière, ça détruit le paysage, il faut être conscient qu'il faut créer des chemins d'accès, il faut dynamiter, donc c'est une modification importante d'un écosystème. Dans le cas de la Magpie, la rivière serait inondée sur deux kilomètres (2 km) en amont. Ça crée un réservoir de deux kilomètres (2 km). C'est un impact qui est énorme.

595 Là, ça me fait penser, quand il y avait les simulations, ce qui était appelé des vues d'artistes, là, quand le promoteur a présenté des vues d'artistes avec de l'eau dans la rivière



alors qu'il n'y en aura pas, nous, on considère que le promoteur induit en erreur gravement la population quand il laisse courir de telles informations.

600 Est-ce que ça vous va comme...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, mais j'ai une autre question pour vous, si vous voulez.

605

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui.

610

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

En ce qui concerne un parc naturel, un parc, là.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

615

Oui, un parc national du gouvernement fédéral.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

620

National du gouvernement du Canada?

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui, du Canada, oui.

625

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous le souhaiteriez?

630

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

635

Est-ce qu'il y a des démarches que vous avez entreprises en ce sens-là?

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

640 Bien là, la première démarche qu'on a faite, ça a été de nous assurer que ce rapport-là d'Environnement Canada vous soit déposé au dossier.

Donc c'était - parce que je veux dire, jusqu'à maintenant, personne ne l'a mentionné, le promoteur ne l'a pas mentionné dans son étude. Donc on a fait connaître cette information-là.  
645 On souhaite que toute la population de la Minganie en prenne conscience du potentiel d'intérêt, du potentiel que représentent, en tout cas, les trois (3) rivières que j'ai mentionnées, la Manitou, la Magpie et la Mingan.

La Magpie est particulièrement intéressante parce qu'il y a un relief, il y a beaucoup de chutes, il y a beaucoup d'activités d'organisées sur cette rivière-là en rafting. Écoutez, les gens viennent des États-Unis, je veux dire à Montréal, il y a d'autres entreprises de rafting qui veulent développer cette rivière-là. Ils veulent descendre jusqu'à l'embouchure ou près du barrage existant, là. Les gens veulent la faire sur le maximum de longueur. Et les gens qui font des activités en nature, comme ça, ne souhaitent pas se buter sur un barrage à la fin de leur expédition.  
650  
655

Donc ce sont les intérêts, les gens portent, attachent une grande valeur à la préservation de la nature. Et donc que de construire un barrage, ça nuirait grandement, en tout cas à notre point de vue, à l'attrait de cette rivière.  
660

Puis maintenant, si un parc national était créé, il faut comprendre que là, c'est le gouvernement fédéral qui assume toutes les dépenses. Ce que le représentant a indiqué à la Commission, lors de la période des questions, c'est qu'il souhaitait ou qu'il fallait que dans un premier temps, le milieu fasse connaître son désir de la création d'un parc.  
665

Donc je pense qu'on en est à cette étape-là de souhaiter la création d'un parc. Et pour notre part, de notre côté, nous ferons, si la Commission refuse, rejette le projet de barrage, nous allons apporter notre soutien, là, à la création de ce parc-là, en faisant des interventions au niveau du gouvernement fédéral.  
670

Mais c'est sûr qu'à notre point de vue, l'intégrité de la rivière doit être conservée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

675 Merci de votre témoignage.

**PAR M. ALAIN SALADZIUS:**

680 Merci. Au revoir.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Au revoir.

685

---

**CONSEIL RÉGIONAL DE L'ENVIRONNEMENT DE LA CÔTE-NORD**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

690

Nous invitons maintenant le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord.

Bonsoir.

695

**PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

Bonsoir madame la Présidente.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

700

On vous invite à vous présenter, s'il vous plaît.

**PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

705

Oui, Sébastien Caron, du Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord. Donc je vais présenter un petit peu l'organisme, puis suite à ça, je vais vous présenter le mémoire que je vous ai fait parvenir la semaine dernière.

710

Donc le Conseil régional de l'environnement, c'est un organisme qui s'étend sur un territoire, en fait qui a des activités sur un territoire qui s'étend de Blanc-Sablon à aller jusqu'à Tadoussac. Il y a seize (16) conseils régionaux de l'environnement au Québec, donc un par région administrative.

715

L'objectif des conseils régionaux de l'environnement, c'est d'unir et d'animer, si on veut, tout ce qui est groupes environnementaux dans une région, d'essayer d'arriver à une concertation des groupes environnementaux, des groupes économiques effectivement aussi, et les groupes sociaux, dans une région, pour en venir à un développement réellement durable et viable de la région.

720

Donc c'est un petit peu ça la présentation de notre organisme. Évidemment on est intéressé aux projets de minicentrales parce que ça touche les trois (3) pôles, généralement les trois (3) pôles du développement durable, donc l'environnement, l'aspect social et l'aspect économique.

725 D'entrée de jeu, j'aimerais peut-être vous présenter la vision de CRECN concernant l'énergie et les projets de minicentrales en général.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, point 2**

730 **Page 4, fin du premier paragraphe du point 2**

Je sais que ça a été dit à plusieurs reprises, évidemment il y a des débats concernant qu'est-ce que de l'énergie renouvelable. Donc nous, on privilégie, lors de l'évaluation d'un projet, le développement des sources d'énergie qui génèrent le moins d'impacts sur l'environnement.

735 Et on n'exclut pas donc, la petite hydraulique ou toute forme de développement énergétique. Ce qu'on dit, c'est qu'effectivement, il y a une gradation, c'est pas tous les types d'énergie qui vont avoir le même impact sur l'environnement. Puis on considère, dans les cas de petites hydrauliques, qu'il faut étudier cas par cas, selon la situation.

740 Mais en général, notamment à cause des impacts environnementaux, dont les plus évidents sont sans doute la perte d'habitats et la création d'une barrière aux déplacements des espèces aquatiques, de façon générale, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord est généralement plutôt défavorable aux projets de minicentrales.

745 Donc c'est un petit peu ça notre vision de la chose,

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 4, paragraphe avant l'encadré**

750 **Page 4, fin de l'encadré**

Donc la position générale par rapport au projet, c'est que le CRECN ne s'oppose pas à ce projet-là. Il voit même certains éléments intéressants, là, dans le projet. Donc je peux faire peut-être une petite description brève, entre autres, au niveau des impacts environnementaux.

755 Donc suite à l'étude d'impact réalisée par le promoteur, suite à la première rencontre qu'on avait eue, là, avec le BAPE, il y a quelques mois, donc on a étudié le projet et on juge finalement que les impacts environnementaux sont plutôt limités.

760 Cependant, on recommande que le promoteur soit assujéti à une obligation de mener un suivi rigoureux des mortalités par turbinage. Donc c'est un des aspects qui nous dérangeait un petit peu, la dévalaison des espèces. Et dans le cas où les mesures en question seraient pas suffisamment efficaces et entraîneraient des mortalités importantes des espèces en dévalaison, qu'il soit tenu de modifier ses installations en conséquence, soit par l'ajout de persiennes inclinées ou de grillages fins, si on veut. Donc c'est une des recommandations que le CRECN faisait.

765

770 En ce qui a trait au saumon, donc une espèce dont la situation est de plus en plus précaire au Québec selon les experts, là, le CRECN considère que les conséquences du projet sur cette espèce sont également minimales, compte tenu, finalement, qu'il y a déjà un barrage sur l'emplacement. Il y a déjà un barrage et une centrale.

775 Compte tenu du fait que la chute est réputée infranchissable, donc on juge qu'il y a pas, et compte tenu du fait qu'il y a pas beaucoup de changement dans l'écoulement des eaux, on juge qu'il y a pas vraiment de problématique à ce niveau-là.

780 Pour ce qui est de la partie amont du barrage, on considère même que les impacts vont être plutôt positifs en raison, là, du développement de l'omble de fontaine, là, des frayères à omble de fontaine, de l'engagement du promoteur, entre autres, là, à créer des zones de frai pour cette espèce-là.

785 On considère qu'il va probablement y avoir un développement puis en plus, on sait que l'accès va être facilité, donc ça va probablement amener, au niveau social aussi, un développement de la pêche sportive, donc avoir des impacts sociaux et économiques peut-être également intéressants.

790 Donc pour toutes ces raisons, CRECN considère que les impacts environnementaux du projet sont limités. Cependant, il tient à dire que la présence d'une installation sur le site même du projet joue un rôle important dans l'évaluation que nous faisons des retombées environnementales du projet. Donc on a évalué en fonction de cet aspect-là, le fait qu'il y a déjà un barrage.

795 Au niveau des impacts socio-économiques, sans entrer trop dans les détails du mémoire, on tient cependant à dire qu'on évalue qu'il y a effectivement beaucoup d'intérêt, de choses intéressantes au niveau économique pour la région.

800 Et j'en ai cité quelques-unes dans le mémoire, entre autres, le fait que les entreprises régionales et les employés qui vont travailler à la construction vont provenir en partie de la région. Les retombées économiques au niveau de la MRC également. On trouve que c'est des choses qui sont intéressantes.

Mais on a quand même une réserve par rapport à l'utilisation que les municipalités et la MRC va faire de ces fonds-là. On aurait aimé, là, et c'est une des recommandations:

805 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 6, encadré**

**Page 6, fin de l'encadré**

Puis quand je parle de projet environnemental, social ou communautaire, c'est "at large", donc ça peut être de l'aménagement paysager, ça peut être des choses, c'est très large.

810            Puis je pense que ça sera pas très difficile pour les municipalités d'entrer dans ce vingt (20%) et trente pour cent (30 %) là. Donc! Sauf qu'on juge qu'en faisant ça, ils vont assurer un développement plus durable, en tout cas, vont répondre un peu plus aux critères du développement durable.

815            Pour ce qui est des autres usages de la rivière, le Conseil régional de l'environnement est d'avis que le projet aura peu d'impact sur la pratique des activités présentement réalisées, que ce soit le rafting, que ce soit la pêche sportive, toutes les autres activités qui sont pratiquées sur la rivière, on pense que le projet aura pas un gros impact à ce niveau-là.

820            On croit que la rivière va demeurer une bonne rivière pour le canotage et le rafting. On croit aussi que pour la pêche au saumon, comme il y a pas de changement réel dans l'écoulement des eaux, que ça changera pas grand-chose non plus. Donc c'est un petit peu l'avis du Conseil régional de l'environnement.

825            En guise de conclusion donc, malgré le fait qu'il préconise le recours à l'économie d'énergie et aux sources d'énergie plus vertes, si on veut, comme l'éolienne et le solaire, dans la mesure du possible, le CRECN considère qu'en raison des impacts environnementaux limités et des impacts socio-économiques importants pour la région, il n'est pas justifié, pour lui, de s'opposer au projet.

830            Toutefois, le Conseil régional de l'environnement de la Côte-Nord préconise qu'une partie des fonds recueillis par les municipalités sous forme de redevances soit investie dans des projets d'ordre environnemental ou communautaire. Donc ça répète un petit peu ce que j'avais dit précédemment.

835            Donc ça complète la présentation du mémoire.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

840            Merci.

Bon, vous souhaitez que l'argent qui reviendrait aux municipalités, là, aux partenaires dans ce projet-là soit réinvesti, finalement, dans le milieu ou dans le développement de la jeunesse, en tout cas.

845            **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

850            Effectivement, en fait que cet argent-là serve réellement au développement des communautés, puis que ce soit pour les jeunes, en fin de compte, pour divers groupes, là, qui pourraient avoir des problématiques.

En fait, on est ouvert à toutes les suggestions. Tout ce qu'on veut, c'est que cet argent-là soit vraiment réinvesti dans le milieu, de façon à assurer un développement durable de ces communautés-là.

855

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

860

Vous comprendrez que le gouvernement peut pas imposer, dans son décret, les modalités d'usage des redevances ou des fonds qui viennent d'un projet, mais c'est plutôt par la volonté du milieu local d'investir, de faire ces choix-là.

865

Cependant, c'est une proposition que vous faites. Dans une approche de transparence, peut-être que justement le fait qu'il y ait une déclaration à chaque année sur comment ces fonds-là sont investis, est-ce que ça, ça pourrait être une avenue de solution intéressante pour vous?

**PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

870

Tout à fait. En fait, ça peut être un mandat, je sais pas, on parlait de comité de suivi, au niveau environnemental, il pourrait également y avoir un comité de suivi, là, au niveau des argents qui vont être dépensés, effectivement.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

875

Ou le même comité pourrait regarder ça?

**PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

880

Tout à fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

885

D'accord. Puis comment vous voyez le comité de suivi?

890

On a parlé ce matin, étant donné que la MRC est partenaire dans le dossier, dans le projet, il peut y avoir, en tout cas, il y a une question en termes de l'arbitrage. Si, à un moment donné, on voit qu'il faut modifier la gestion de l'ouvrage pour protéger l'usage de la rivière, que ce soit le saumon, que ce soit au plan esthétique ou quoi que ce soit, bien, voyez-vous une difficulté à faire l'arbitrage?

Comment vous voyez cette question-là, puis est-ce qu'il y a des solutions à l'horizon?

895 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

En fait, effectivement, je pense qu'il y a une problématique. Il faut absolument que le comité de suivi, d'une certaine façon, soit impartial, donc il faut qu'il y ait une bonne partie de ce comité-là qui soit formée de citoyens et d'usagers, je crois, du cours d'eau, là.

900

Donc, il faudrait voir les modalités à mettre en place, là, mais effectivement, on peut pas à la fois être juge et partie, là, dans ce cas-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

905

D'accord. Je pense que ça fait le tour.

J'avais très bien lu votre mémoire et c'est clair.

910 **PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

Merci beaucoup.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

915

Je vous remercie.

---

920 **LES SECTIONS LOCALES DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE  
À HYDRO-QUÉBEC**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

925

Nous allons entendre maintenant les sections du Syndicat canadien de la fonction publique à Hydro-Québec.

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

930

Bonsoir.

Je me présente, Réjean Porlier, moi je suis syndiqué à Hydro-Québec dans la section locale 957, syndicat des technologues, un des syndicats qui apparaît sur le mémoire.

935

À ma gauche, monsieur Bertrand Méthot, qui est vice-président provincial du syndicat 1500, qui est le syndicat des métiers.



940

On vous a présenté le mémoire au nom des deux (2) autres unités aussi syndicales, qui sont le local 2000, les employés de bureau d'Hydro-Québec, et du 4250, c'est une nouvelle unité, là, qui sont les spécialistes à Hydro-Québec.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

945

C'est les sections locales, ça?

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

Oui. Section locale 4250.

950

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors c'est quatre (4) sections locales?

955

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

Oui, c'est ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

960

Et ça représente combien de gens?

**PAR M. BERTRAND MÉTHOT:**

965

Dix-sept mille (17 000).

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

970

C'est dix-sept mille cent (17 100) personnes. On a avec nous la procuration de ces syndicats-là. Je sais pas si vous voulez que je vous la remette ou je la garde.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

On va la déposer avec votre...

975

**PAR M. SÉBASTIEN CARON:**

Je l'ai donnée à madame, derrière, tout à l'heure.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

980

C'est bien.

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

985

Si vous permettez, même si ça risque d'être un petit peu terne, je vous en ferais un peu la lecture.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

990

**Page 3, quatrième paragraphe, fin**

J'ai copie de ces trois (3) documents-là au besoin, madame. Je pourrais vous les fournir.

995

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 3, cinquième paragraphe, fin**

J'en ai aussi une copie.

1000

**LECTURE DU MÉMOIRE**

**Page 4, troisième paragraphe, fin**

1005

Là-dessus, madame, je vous réfère à l'analyse, là, faite par le chercheur à la chaire socio-économique, monsieur Poirier. J'en ai copie aussi dont je pourrai vous fournir.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1010

**Page 5, fin**

Et on les comprendra!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1015

**Page 6, fin du deuxième paragraphe**

22 juin 2004, le dépôt des mémoires, c'est aujourd'hui qu'on en est.

1020

Hydro-Québec est un moteur économique. Je vais vous épargner, je vous lirai pas tout ça. Peut-être vous donner les principaux points. C'est les points qui ont été pris, entre autres,

dans le plan stratégique d'Hydro-Québec. On faisait référence à certaines pages, là, dans le document.

1025            On n'a pas besoin de vous dire qu'Hydro-Québec rapporte énormément d'argent à la société.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 7, sixième paragraphe**

1030            **Page 7, sixième paragraphe, (quatre point neuf milliards de dollars (4,9 GM \$))**

                 Pour le temps du plan stratégique, les quatre (4) année 2004-2008.

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1035            **Page 7, septième paragraphe, fin**

                 Je vous dirai enfin, je vous les dirai pas tous, mais enfin, page 119 du document, l'impact social régional.

1040            **LECTURE DU MÉMOIRE, page 8, deuxième paragraphe**

**Page 8, troisième paragraphe, (l'ensemble des Québécois)**

1045            Je vous passerai la balance, là, pour la question du moteur économique. Je pense que c'est plus à remettre en question à l'heure où on se parle. Tous les argents qui sont investis à Hydro-Québec reviennent dans la société.

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 9**

1050            **Page 13, premier paragraphe, fin**

1055            Advenant le cas où, dans un avenir plus ou moins rapproché, il devenait justifié de remettre en service la petite centrale de Magpie, nous sommes d'avis que cela devrait être fait dans le respect du site actuel, tout en demeurant de propriété publique.

1060            En terminant, nous désirons porter à votre attention notre inquiétude concernant un éventuel remplacement des roues d'eau ultérieurement à la mise en service de la centrale, pour plus de performance. C'est une inquiétude qu'on a. Nous avons l'impression qu'une telle manœuvre pourrait avoir pour effet de dépasser le cinquante mégawatts (50 MW) prévu dans la politique d'octroi.

                 Je vous remercie, ça complète la présentation.

1065 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci. Concernant ce dernier point, je vous demanderais de répondre à la question lors du droit de rectification, la possibilité que ça dépasse cinquante mégawatts (50 MW). Merci.

1070 Merci pour votre présentation.

Bon, vous avez signalé la présence, l'annonce d'une commission parlementaire à l'automne. Alors comme je le demande à chacun qui vient parler de l'énergie en général, avez-vous l'intention de signifier votre intérêt à participer à cette commission parlementaire?

1075

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

C'est déjà fait, je vous dirais. Le CRP qui est affilié à la FTQ, la FTQ a annoncé son désir de participer à ces audiences-là. Puis ils sont en contact avec les syndicats d'Hydro-Québec pour le faire.

1080

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1085

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

Maintenant, juste là-dessus, comme dans notre mémoire on en fait mention, il y a déjà eu des commissions.

1090

La commission Doyon en est une et qu'est-ce qu'on a fait des résultats de la commission, alors je pense qu'on passe à côté bien souvent. Donc on ne peut pas que compter sur la commission pour évaluer le présent projet.

1095 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est ça. Il y a déjà une politique sur l'énergie. Les gens demandent qu'elle soit actualisée.

1100 Dans cette politique énergétique, le gouvernement annonçait sa volonté de privilégier l'efficacité énergétique, entre autres choses. Alors c'est certain qu'il faut suivre, il faut faire les suivis des politiques. En tout cas!

1105 Étant donné qu'il y aura une commission parlementaire, je pense que plusieurs groupes qui sont venus ici nous ont exprimé leur volonté de dire au gouvernement comment ils voyaient le développement énergétique du Québec parce qu'il y a l'offre énergétique, mais il y a aussi la

demande. La demande joue énormément sur notre nécessité à produire et à produire rapidement dans certains cas.

1110 Justement j'en viens à votre point où vous demandez si c'est justifié une nouvelle puissance de quarante virgule six mégawatts (40,6 MW). Mais si quarante virgule six mégawatts (40,6 MW) n'est pas justifié, comment mille cinq cents mégawatts (1500 MW) qui seraient produits sur des grands barrages d'Hydro-Québec le seraient dans les prochaines années.

1115

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

Oui, quand on dit, il est pas justifié, dans la mesure où, présentement, Hydro procède à la mise en place de grands projets. C'est dans ce contexte-là.

1120

Sachant qu'Hydro-Québec est en train de mettre en place des choses pour son parc énergétique, ce quarante mégawatts point six (40,6 MW) là sera pas nécessaire, est pas nécessaire, à moins qu'Hydro-Québec en fasse la démonstration à quelque endroit que ce soit, mais Hydro-Québec a pas fait son plan de développement en fonction de ce quarante point six mégawatts (40.6 MW) là. C'est une goutte dans l'océan, là. Ça, c'est clair.

1125

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

1130

**PAR M. BERTRAND MÉTHOT:**

L'aménagement de la rivière Romaine qu'on parle dans le projet pourrait permettre de sauver au-delà de cent (100) rivières au Québec.

1135

Et c'est dans ce sens-là que nous autres, on privilégie l'aménagement de grandes rivières qui limite l'aménagement de petites rivières.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1140

D'accord.

**PAR M. BERTRAND MÉTHOT:**

1145 Donc dans le territoire de la Minganie, c'est évident, si on aménage la rivière Romaine, ça va éviter, ça va permettre de sauver peut-être cent-cent cinquante (100-150) petites rivières au Québec. Et c'est dans ce sens-là que le rapport est fait.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1150

Il y a eu l'annonce d'un très grand nombre de sites potentiels pour un développement, au niveau des petites centrales, ça a été réduit à un moment donné, il y a eu un moratoire, il y a eu un certain nombre qui a été retenu.

1155

Comment vous voyez la sélection de sites? Est-ce que pour vous, aucun site n'est acceptable pour les petites centrales?

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

1160

Moi, je vous dirais, dans la mesure où un projet est - il est pas plus justifiable pour un que pour l'autre, là. C'est clair.

1165

Quand on parle d'optimisation de nos ressources, puis on citait dans le mémoire tout à l'heure qu'un groupe, un groupe sur la Sainte-Marguerite, on parle de quatre cents mégawatts (400 MW), la réfection, il y a déjà des projets de réfection de prévus dans certaines centrales qui vont apporter beaucoup plus que ce quarante point six (40,6 MW) là, mégawatts.

1170

Donc, tout le monde parle de développement durable, je pense qu'à quelque part, il faut parler de gros bon sens. Il y a pas personne, je crois, si on lui disait, tu vas développer ton entreprise sur cinquante (50) rivières au lieu de le faire sur une rivière, qui vous dirait bien sûr, c'est rentable pour mon entreprise. Si messieurs les promoteurs, si Hydro-Québec leur appartenait, ils s'investiraient pas sur cinquante (50) rivières, ils optimiseraient le développement, on va mettre une grosse avec le plus possible, on va l'optimiser. C'est le gros bon sens qui parle.

1175

Maintenant, on sait, quand on parle de politique et d'économie, souvent, bien le gros bon sens perd sa place, là. Et je pense que c'est un peu, et quand on parle d'irresponsabilité, dans le document, c'est à ce niveau-là, d'avoir laissé entendre aux gens qu'on pouvait faire du développement à la pièce et d'avoir suscité un intérêt.

1180

À quelque part, c'est irresponsable, quand on sait que, bon, est-ce que le besoin va suivre la demande, en tout cas, c'est alarmant et inquiétant.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1185

Vous êtes inquiets du fait que, bon, Hydro-Québec achèterait pour vingt-cinq (25) ans de l'énergie d'une production privée.

1190

Cette inquiétude-là, vous ne l'avez pas pour l'investissement qu'ils devraient faire sur, par milliards de dollars, pour produire les mille cinq cents mégawatts (1500 MW) annoncés sur les grands projets?

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

1195 Vous savez, c'est ce que je disais tout à l'heure, à chaque fois qu'Hydro-Québec, on investit un dollar (1 \$) dans Hydro-Québec, il nous revient, d'une façon comme d'une autre, j'en suis convaincu de ça, Hydro-Québec a pas de paradis fiscal en Suisse, a pas rien de ça. Les bénéficiaires d'Hydro-Québec reviennent dans la société, pour les hôpitaux, pour l'éducation, pour tout ce que vous voudrez. On sait les montants qui sont remis au gouvernement. La balance des sommes vont en développement, en entretien des équipements.

1200 Donc à quelque part, je crois qu'ils choisissent les meilleurs développements à y avoir. Est-ce qu'ils sont tous bons, je pense qu'il faut qu'ils soient analysés comme les autres, c'est pas parce que c'est Hydro-Québec, je pense que chaque projet doit être bien analysé. C'est clair. C'est pas une carte blanche même si c'est public. Mais on y retrouve tous notre compte.

1205 Puis dans ce cas-ci, bien, on le voit dans le rapport du chercheur de l'UQAM qui démontre très bien que les argents, finalement, il y a beaucoup d'argent à faire naturellement avec ça. Mais que là, on va en conserver une partie seulement, une petite partie et que la balance, bien, la collectivité va s'en passer.

1210 Moi, à quelque part, on est très sensible à ce qu'on a entendu ici aujourd'hui. Les gens de la place, c'est important pour eux autres ce projet-là. On en convient puis on souhaiterait, puis ils devraient faire les représentations qu'il faut.

1215 Et si on peut appuyer dans ce sens-là, on le fera, à savoir qu'ils récupèrent des sommes de projets qui se font dans la région par Hydro-Québec, comme par les autres. À quelque part, là, c'est normal. On disait que les régions sont délaissées par le gouvernement, on le mentionne dans ça, et on le croit aussi.

1220 Donc le syndicat a un rôle social à jouer et est prêt à le jouer, à faire les représentations qu'il faudra dans ce sens-là.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1225 Donc l'approche de partenariat, vous la privilégiez aussi sur les grands projets?

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

1230 Oui, absolument.

**PAR M. BERTRAND MÉTHOT:**

Avec les personnes du milieu, oui.

1235 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Avec le monde de la place.

1240 **PAR M. BERTRAND MÉTHOT:**

Les MRC, les représentants, oui.

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

1245 Hydro-Québec, sur la Côte-Nord, c'est mille (1000) emplois. On en a ici en Minganie aussi des emplois. Puis c'est pas des centrales, c'est pour la distribution, c'est pour les réseaux de transport.

1250 C'est créatif d'emplois, c'est des argents qui nous restent, c'est des bons emplois, c'est un apport économique important.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1255 Donc, c'est pas l'approche de partenariat avec la région que vous contestez, parce que j'ai compris, dans votre mémoire, que...

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

Pas du tout.

1260

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Non.

1265 **PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

C'est pas l'aspect de partenariat, c'est l'aspect d'abord de la justification puis la production privée.

1270 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est que ça soit de la production privée.

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

1275

C'est la part donnée à la production privée. Mais de toute façon, est-ce que le projet est justifié dans un premier temps, ça, il faut l'établir.



1280

Parce que s'il est pas justifié, peu importe l'impact qu'il a sur l'environnement, et moi je suis convaincu qu'il en a un, même si j'ai pas étudié là-dedans, à partir du moment où est-ce qu'on va, il en a été fait mention tantôt, on verra si c'est contesté, à savoir qu'il y a une partie qui va être inondée, donc il y aura des impacts environnementaux. C'est des impacts qui sont pas nécessaires si le projet est pas justifié.

1285

On peut pas regarder ça seulement localement. On pourrait faire la même chose un peu partout au Québec, tous des impacts mineurs, là tantôt j'entendais parler d'impacts minimes, des impacts minimes partout, pour quelque chose qu'on n'a pas besoin.

1290

Je pense qu'il faut répartir la richesse, puis les profits d'Hydro-Québec, s'assurer qu'il y en ait une bonne partie qui aille dans les régions ressources et ailleurs, d'ailleurs ça se fait déjà. C'est ça le partage des richesses.

1295

Puis c'est s'assurer que tout le monde y trouve son compte et ces argents-là, oui, je comprends très bien les gens du milieu, quand ils veulent revitaliser leur milieu, il y a rien de plus compréhensif que ça, et s'assurer que les gens vont arrêter dans le coin.

1300

Je pense que tout est là, puis comme je l'ai mentionné, c'est de valeur que là, c'est parce qu'il y a des audiences du BAPE que là tout le monde arrive et intervient, c'est bien malheureux, mais c'est comme ça, aujourd'hui on en est là, et j'espère que tout le monde se manifesterà quand ça sera le temps pour aider la région, pour aider ces gens-là à revitaliser leur milieu.

1305

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors merci pour votre témoignage.

1310

**PAR M. RÉJEAN PORLIER:**

Merci.

1315

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Nous allons prendre une pause. Quinze (15) minutes.

1320

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE  
DROIT DE RECTIFICATION  
PAR LA COMMISSION**

1325 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors pour une question humanitaire, nous allons diviser le droit de rectification en deux (2) parties ce soir, et c'est madame Morissette qui va exercer son droit, pardon, madame de Grandpré.

1330

Maintenant c'est moi qui d'abord exerce un droit de rectification par rapport au mémoire qu'on a entendu en ouverture, qui a été lu par madame Line Morissette, du conseil Takuaikan Uashat mak Mani-Utenam, ça va?

1335

Alors d'entrée d'ouverture du mémoire, madame Morissette a dit que c'est à la suite d'une demande du BAPE, une invitation spécifique du BAPE qu'ils avaient été sollicités pour présenter un mémoire, alors je souligne que nous ne sollicitons pas particulièrement les mémoires d'aucuns.

1340

Nous invitons tous, cependant, à participer aux audiences, alors tout le monde sont les bienvenus et c'est dans ce sens-là que nous faisons un appel à tous, les citoyens, les usagers du milieu de bien vouloir participer aux audiences publiques.

1345

---

**NATHALIE DE GRANDPRÉ**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1350

Alors on vous entend, madame de Grandpré.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

1355

Merci. Les commentaires, bien les rectifications sont au niveau du mémoire de Fondation Rivières.

1360

Notamment, il faudrait peut-être faire un petit peu attention lorsqu'on fait la lecture du schéma, c'est sûr qu'il y a une part qui peut être discutable, mais par exemple, là, le dernier tableau qu'il y a dans le mémoire, on présente un tableau en mettant en titre que la centrale Magpie ne figure pas dans les projets de la MRC.

1365

Et on met en bout de tableau, un bout du tableau, et en fait, dans le schéma, ce tableau-là fait référence aux équipements que pensait mettre le gouvernement en place, de 1987 à 1992. Donc peut-être faire attention.

1370

Quant au côté développement touristique, le conseil de la MRC considère qu'il atteint les objectifs du schéma puis les orientations. Quant au projet, notamment par la mise en valeur du village de Magpie, puis en augmentant aussi l'offre touristique.

1375

Je crois que l'ATR de Duplessis a déposé un mémoire à cet effet-là, en disant qu'ils appréciaient qu'on augmente l'offre touristique, ce qui a trait à la chute, justement, pour que ça demeure un outil touristique, un objet touristique, on a justement demandé un débit esthétique.

1380

Finalement, sur ce côté-là, on croit qu'il est préférable, du point de vue touristique, de remettre en état un équipement qui était vétuste.

1385

Pour les ententes, on a envoyé un fax à la Commission, à l'effet qu'on est toujours d'accord pour rendre publics ces documents-là, selon la Loi de l'accès à l'information. Toutefois, ils sont pas finalisés. Quand ils le seront, ça va nous faire plaisir de les rendre publics.

1390

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

La Commission ne vous l'a pas demandé mais on est au courant qu'un organisme souhaiterait avoir l'information.

1395

On leur a suggéré de communiquer avec le milieu pour obtenir cette information, parce qu'il faut quand même que la question, on la trouve pertinente, et incluse dans notre mandat. Mais on a indiqué aux gens que c'est sûrement une information publique, alors on les a invités à la faire la demande.

1400

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

OK, vous avez répondu.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1405

Vous êtes pas opposés à divulguer cette information?

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

1410

Non, du tout, et même j'ai reçu un appel téléphonique qui me demandait quelle était l'étendue des budgets d'une municipalité à l'autre, puis j'ai répondu à cette question-là, oralement, à la personne qui l'a demandée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1415

Alors peut-être que vous pourriez donner la réponse par écrit à la personne et nous envoyer copie conforme.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

1420

C'est beau.

J'avais pas tous les budgets, mais j'avais quand même un peu l'éventail des budgets entre les municipalités.

1425

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et ça a satisfait la personne?

1430

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1435

D'accord. Alors pour éviter qu'il y ait du oui-dire, si vous voulez, ça serait peut-être utile, là, de donner l'information.

**PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

1440

C'est beau.

L'avant-dernier point, c'est peut-être sur le niveau, on dit qu'Environnement Canada a l'intention de faire des parcs.

1445

1450 Je pense que cette question-là avait été répondue par le représentant d'Environnement Canada ou de Parcs Canada, je me souviens pas, qui disait que c'était, en fait, c'était une carte qui démontre les régions naturelles, en fait, du Québec puis du Canada, et que cette zone-là allait de Charlevoix à Havre-Saint-Pierre et qu'il y avait des potentiels. Ils établissaient, dans le fond, des zones naturelles mais qu'il était pas question de faire des parcs directement dans ces zones-là.

1455 Finalement, le dernier point, dans le mémoire, on parle de retombées de cent cinquante mille dollars (150 000 \$) par année pour le monde municipal, ce qui ferait à peu près trois point cinq millions (3,5 M\$) en tout, alors qu'on a déjà dit que c'était à peu près quinze millions (15 M\$).

1460 C'est les éléments d'ajout que je voulais faire. Puis je vous remercie beaucoup de m'avoir fait passer.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1465 **PAR Mme NATHALIE DE GRANDPRÉ:**

Bonne fin de journée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1470 Bonne chance à vous deux.

1475 **REGROUPEMENT D'ENTREPRISES DE RIVIÈRE-AU-TONNERRE**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1480 Alors nous allons entendre maintenant le Regroupement d'entreprises de Rivière-au-Tonnerre, par lien téléphonique. C'est fait?

**PAR M. SERGE HARVEY:**

1485 Oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui bonjour.

**PAR M. SERGE HARVEY:**

1490

Bonjour, bonsoir plutôt.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1495

Bonsoir oui.

**PAR M. SERGE HARVEY:**

1500

Oui, on n'a pas de décalage horaire encore quand même.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bien il fait tellement clair!

1505

**PAR M. SERGE HARVEY:**

Ah oui? Ah nous autres ici, il fait un temps de chien comme on dit. Il fait noir puis il pleut.

1510

Qu'est-ce que je fais? Je vous lis le mémoire ou...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

C'est à votre guise.

1515

**PAR M. SERGE HARVEY:**

Je peux vous le lire, c'est cinq (5) ou six (6) paragraphes. C'est vraiment pas très long, puis je pense que c'est la meilleure façon. Il est déjà très très résumé, de toute façon.

1520

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien, je vous demande de vous identifier, d'abord, pour les transcriptions.

1525

**PAR M. SERGE HARVEY:**

Bon, mon nom est Serge Harvey.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1530

Oui.

**PAR M. SERGE HARVEY:**

Je suis l'associé de monsieur Guy Parent.

1535

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

1540

**PAR M. SERGE HARVEY:**

Qui est propriétaire du Club Vacances Minganie, à Rivière-au-Tonnerre. Et nous, on représente un groupe d'entreprises, en fait quatre (4) entreprises de Rivière-au-Tonnerre qui sont des entreprises de restauration et d'hébergement, essentiellement.

1545

C'est-à-dire qu'il y a le Motel Le Gîte et le Gîte chez Marjo, il y a le restaurant et motel Chez Pépé, il y a monsieur Danny Pagé de La Maison Pagé, et les propriétaires aussi des Amoureux de la Mer qui sont aussi à Rivière-au-Tonnerre. Ils sont pas cités sur le mémoire lui-même puisque j'avais pas réussi à les rejoindre encore, mais ils s'ajoutent à notre démarche aussi.

1550

Alors voilà, ce sont essentiellement les gens que je représente pour le moment. Alors évidemment, ce sont des gens qui ont investi depuis une vingtaine d'années et plus parfois, dans les services d'hébergement, restauration et le développement de produits touristiques pour mettre en valeur l'environnement unique de la région.

1555

**LECTURE DU MÉMOIRE, "Argumentation"**

**Page 1, troisième paragraphe, fin**

1560

Ce qu'on pense, nous, c'est que le taux de chômage diminuerait de manière sensible, au moins pour une période, pour la période de la construction du barrage, il y aurait quelques emplois de créés ensuite et l'impact économique de cette injection d'argent là pourra créer d'autres emplois aussi indirectement dans les services, etc.

1565

Alors les investisseurs locaux verraient enfin fructifier leurs efforts. Les infrastructures en place s'en trouveraient grandement améliorées, par exemple pour l'hébergement, la restauration, tous ces genres de services là, parce qu'il faut loger et il faut nourrir des gens pour le barrage, pour la construction.

1570

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 1, milieu du dernier pagraphe**

**Page 1, fin**

1575 Parce que c'est évident que vivre dans une région qui est en survie, comme ça, ou une région en dépérissement, depuis, surtout depuis que la pêche est pas mal arrêtée, sauf le crabe, là, bien ça a des impacts psychologiques importants sur les populations et ça, je pense que ça pourrait aider bien gros les gens à retrouver leur fierté puis à retrouver, à avoir aussi, retrouver l'entrepreneurship, etc.

1580 En contrepartie, bien, les impacts négatifs seraient, selon les informations en tout cas auxquelles nous avons accès présentement, presque négligeables. Pour l'environnement, les impacts sur la faune et la flore, l'an dernier, il y a un seul saumon qui a été enregistré comme étant pris sur la rivière Magpie. Ce qu'on sait, c'est que les saumons viennent dans la rivière, ils  
1585 cherchent un peu, mais ils restent pas, ils remontent pas dans la rivière.

Deuxièmement, il y a des anguilles aussi qui remontent dans la rivière, ça, on pourra organiser un remontoir moderne, éclairé. Ça leur permettrait toute la liberté de frayage et de reproduction.

1590 Et on a trouvé deux (2) barrages de castors sur les zones qui seraient inondées, en amont du barrage, et ça, les castors peuvent être relocalisés, ça se fait couramment un peu partout au Québec. On le fait par exemple pour le projet de la rivière Manouane, sur la Péribonka, c'est-à-dire Péribonka.

1595 Il faut dire aussi, ça je l'ai pas mentionné, écrit, mais je pense que je prenais pour acquis que tout le monde le savait, mais il y avait déjà un barrage dont les opérations ont arrêté en 89, donc il y a pas, on ne détruit pas une rivière sauvage et tout ça.

1600 Ça serait pas la même chose si on allait sur une autre rivière, je sais pas, comme la Manitou, ou des rivières comme ça, là. En tout cas!

**LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, deuxième paragraphe**

1605 **Page 2, deuxième paragraphe, (le respect de l'environnement)**

Il faut pas oublier non plus que notre groupe, essentiellement, ce que les investisseurs que je représente vantent, c'est une nature extraordinaire, c'est un environnement unique, etc. On a aucun intérêt à voir celui-ci spolié, puisque nos activités en dépendent intimement.

1610 **LECTURE DU MÉMOIRE, page 2, dernier paragraphe**

**Fin**

1615 Alors on est ouvert aux questions, commentaires ou, on est ouvert aux échanges!



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci monsieur Harvey.

1620

Si le projet incluait aussi le harnachement d'autres chutes sur la rivière, est-ce que vous seriez aussi d'accord?

**PAR M. GUY PARENT:**

1625

Bon, pour le moment, c'est Guy Parent qui parle, là, vous voulez dire la même rivière, sur la rivière Magpie, en amont du barrage actuel, du barrage qui va se faire?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1630

Oui, oui.

**PAR M. GUY PARENT:**

1635

Là, je ne saurais me prononcer parce que j'ignore totalement, là, le potentiel que possède le haut de la rivière Magpie. Je connais des gens qui sont propriétaires de pourvoiries également avec qui j'ai parlé, avec monsieur Carl Lachance, très précisément, qui lui n'y voit également aucun inconvénient. Il voit aucun inconvénient à ce que la rivière soit harnachée, au niveau où elle l'est actuellement, là.

1640

C'est bien sûr que s'il y avait un autre barrage, il y a sans doute des études qui devraient être faites, là, pour être capable de vérifier l'état de la nature.

1645

Alors je peux pas me prononcer officiellement, je connais pas le dossier suffisamment pour ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1650

D'accord. Alors vous ne vous prononcez pas sur la protection intégrale du reste de la rivière.

Parce que lorsque des sites sont mis à la disposition de promoteurs privés, par exemple, bien à ce moment-là, ils font des études et ça amène des frais.

1655

Alors s'il y a des sites qui sont protégés intégralement, en annonçant d'avance leur protection, bien, les gens savent à quoi s'en tenir. Mais vous, vous n'avez pas d'opinion sur cette question-là?

**PAR M. GUY PARENT:**

1660

C'est-à-dire que je connais la rivière Magpie puisqu'on envoie des clients, par exemple, faire du canot sur la rivière Magpie. Mais je ne crois pas qu'il puisse y avoir présentement, avec la construction du barrage du bas, quelque inconvénient que ce soit pour quelque type.

1665

Alors j'étais aux premières audiences, j'étais présent au mois de mai, je crois, là, quand vous êtes venus, le 19 et le 20 mai, et tous les arguments que moi, j'ai pu entendre de la part des gens qui amenaient, par exemple, la chute des ouananiches, ou des choses comme ça, j'ai pas vu, moi, quels dommages il pourrait y avoir, écoute, à cette catégorie de faune là, avec le barrage du bas.

1670

Maintenant, moi, ce que j'ignore, c'est entre les deux (2). Est-ce que par exemple, s'il y avait c'est-à-dire un Magpie 1, un Magpie 2, un Magpie 3, là, je sais pas quels seraient les impacts du deuxième ou du troisième. Il faudrait qu'on puisse avoir une donnée pertinente pour être capable de se prononcer sur ce dossier-là.

1675

Mais pour le moment, moi, je ne l'ai pas, là. Moi, ce que je pense, moi, ce que nous on défend comme propriétaires d'hébergement ou de pourvoyeurs touristiques à Rivière-au-Tonnerre, c'est véritablement celui du bas qui va apporter un impact économique intéressant.

1680

Et nous, ça fait, comme moi par exemple, ça fait, j'ai au-delà de deux cent mille dollars (200 000 \$) de mis dans le Club Vacances Minganie, et je vous dis que le mois de fréquentation annuel, actuellement, c'est pas ce qui nous fait vivre. Alors qu'il nous arrive un peu de baume, ça pourrait pas faire tort et ça nous permettrait de réinvestir pour être capables, éventuellement, d'augmenter ou d'améliorer la clientèle que nous avons.

1685

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Très bien.

1690

Merci monsieur Parent, monsieur Guy Parent, pour les fins de la transcription, là.

Justement vous dites que c'est important qu'il y ait le développement touristique et tout ça. Mais les rivières, elles sont relativement peu visibles de la route 138.

1695

**PAR M. GUY PARENT:**

De la route 138, vous avez des rivières qu'en fait, si on regarde la rivière Sheldrake ou la rivière Jupstagan ou la rivière Manitou, c'est des rivières qui se présentent de la route, d'une façon différente. Il faut être capable de se rendre aux chutes pour être capable de voir la beauté de ces chutes-là.

1700

1705 Mais est-ce qu'éventuellement, il y a des projets qui vont permettre de développer ces  
attraits touristiques là en y mettant les infrastructures nécessaires pour permettre à des routes  
de s'y rendre ou avoir des chemins de randonnée qui peuvent se rendre jusqu'à ces chutes-là.

Mais nous, on se prononce pas sur l'ensemble des rivières de la moyenne Côte-Nord.  
On se prononce, présentement, sur le projet d'Hydroméga, sur la rivière Magpie.

1710 Alors les autres devront avoir également des études très approfondies, parce qu'il y a  
des rivières qui sont absolument magnifiques. Mais de toute façon, il faut que ce côté  
magnifique des rivières puisse être accessible à une clientèle qui pourra en profiter, sinon!  
Voilà.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1715 C'est ça.

1720 C'est simplement pour vous demander s'il y a des démarches qui sont faites, est-ce qu'il  
y a un travail collectif qui est fait ici pour tenter de mettre en valeur des sites d'observation  
parce qu'on les voit lorsqu'on passe en voiture, mais on n'a pas nécessairement d'endroits pour  
les observer.

**PAR M. GUY PARENT:**

1725 Bien, à part la chute Manitou, oui. Effectivement, il y a des gens qui se préoccupent de  
plus en plus, puis je pense entre autres à l'Association touristique régionale de Duplessis qui  
devrait sans doute avoir des projets pour développement certains sites, certains belvédères, je  
sais pas trop quoi, là, certaines pistes de randonnée, pour être capable d'aller admirer la nature  
dans ces coins-là.

1730 Mais pour le moment, il y a des choses qui se font, mais qui sont pas tellement  
avancées, d'après ce que je peux voir. Mais il faudrait vraiment être capable de savoir, de la  
part de ces organismes-là - parce que nous, on ne représente que les propriétaires de sites  
d'hébergement de Rivière-au-Tonnerre. On ne représente pas d'autres, je sais pas, d'autres  
1735 gens qui font partie de l'industrie touristique dans son entier.

Mais si ces gens-là avaient des choses à dire, il aurait fallu qu'ils vous le disent au  
moment où justement, il y a des consultations de la part du BAPE, dans ces domaines, dans  
ces projets-là.

1740

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1745 On cherche à avoir l'opinion du plus grand nombre de gens possible, et d'avoir l'information sur les attentes, justement, de la clientèle touristique par rapport à des sites plus particuliers les uns que les autres.

**PAR M. GUY PARENT:**

1750 OK.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors dans ce sens-là, justement, les gens vous demandent quoi, en termes de...

1755 **PAR M. GUY PARENT:**

Bon, si je mets mon chapeau maintenant de grossiste en voyages, on vend des forfaits, en tout cas on en a vendu jusqu'en mille neuf cent, c'est-à-dire jusqu'en 2000, des forfaits sur la Basse-Côte-Nord à des Européens.

1760

Alors les forfaits qui étaient d'une durée d'à peu près une semaine, c'était à peu près toujours le même scénario qui était proposé. Ils avaient une journée pour visiter l'archipel de Mingan; il y avait une journée pour, je sais pas, moi, pour aller à Anticosti; une journée pour aller visiter Natashquan; une autre journée pour aller en Zodiac voir les baleines le long de la côte.

1765

On pouvait pas, par exemple, proposer à des gens d'aller visiter les chutes de Rivière-au-Tonnerre. La seule chute qu'on pouvait se permettre, qu'on pouvait demander à nos guides de faire visiter, c'était les chutes de Manitou, parce qu'il y a des infrastructures, des petits escaliers, qui permettent aux gens de descendre jusque le long de la mer pour être capables d'observer cette chute qui est absolument magnifique.

1770

Mais à part ça, tous les attraits touristiques que l'on vendait, c'était des attraits qui portaient beaucoup plus du côté de la mer que du côté de l'intérieur des terres. Parce qu'il y a pas d'infrastructures, présentement, qui permettent aux gens de découvrir.

1775

C'est sûr qu'il y a ce qu'on appelle de l'aventure extrême, il y a des gens - c'est l'exception, remarquez, bien, c'est l'exception – qui vont peut-être essayer de descendre une rivière à l'occasion, comme par exemple c'est arrivé à Rivière-au-Tonnerre que des étudiants de l'Université du Québec à Chicoutimi, en aventure, organisaient quelques voyages pour descendre la rivière, mais encore là, c'était tellement mal encadré qu'il y a eu des accidents, qu'il y a eu des problèmes à ce niveau-là.

1780

1785 Alors nous, ce qui est très populaire, pour résumer, ce qui est le plus populaire auprès  
de la clientèle touristique d'outre-mer, américaine ou même québécoise, c'est vraiment le côté  
de la mer, le côté de l'archipel de Mingan, le côté de l'île d'Anticosti qui sont véritablement  
favorisés par la clientèle touristique, du moins avec mon expérience dans le domaine du  
tourisme, depuis vingt-cinq (25) ans, c'est ce que j'ai vécu, c'est ce que j'ai toujours vu du côté  
de la moyenne Côte-Nord.

1790

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors très bien. Je vous remercie beaucoup pour votre témoignage, messieurs Harvey  
et Parent.

1795

**PAR M. GUY PARENT:**

De rien.

1800

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

**PAR M. GUY PARENT:**

1805

Ça va, est-ce qu'il y a d'autres questions?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1810

Ça va.

**PAR M. GUY PARENT:**

Ça va. Alors merci.

1815

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

1820

**PAR M. GUY PARENT:**

Bonne soirée.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1825

À vous aussi.

**EARTH RIVER**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

1830

Alors nous avons une dernière présentation ce soir, celle de Earth River. Alors j'inviterais les porte-parole à venir se présenter à la table. Oui.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

1835

Bonjour, mon nom c'est Serge Girardin. Je suis attiré comme traducteur, mais je ne suis pas traducteur, je vais faire mon possible, pour ces deux (2) messieurs ici, qui viennent des États-Unis, qui parlent juste anglais.

1840

Voici Cade.

**PAR M. CADE HERTZ:**

1845

Cade Hertz.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Cade Hertz.

1850

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Bonsoir.

**PAR M. CADE HERTZ:**

1855

Hello!

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1860

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

1865

Je vais traduire ce que Cade essaie de dire. Mon nom c'est Cade Harrison Hertz. J'ai douze (12) ans et je suis en sixième année et je vis à Accord, New York. J'ai fait la descente du Magpie chaque année depuis que j'ai six (6) ans.

Pour expliquer ce qu'il a fait de descente, c'est descente en rafting.

1870 Cette année, au mois d'août, ça sera ma septième fois.

**PAR M. CADE HERTZ:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1875

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

1880

J'ai fait du rafting sur les plus belles rivières du monde et celle-ci est de loin la meilleure. Si vous mettez un barrage sur cette rivière-ci, elle ne sera jamais pareille, plus aussi longtemps que je peux me l'imaginer.

**PAR M. CADE HERTZ:**

1885

**LECTURE DU MÉMOIRE**

(Partie anglaise)

1890

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Sur tous mes voyages, descentes du Magpie, j'ai fait ça avec une centaine de différentes personnes et il n'y en a pas un qui l'a pas dit qu'il a pas aimé ça. La plupart disent que c'est la meilleure affaire qu'ils ont jamais faite.

1895

Il y a tellement de belles affaires sur la Magpie, qui sont vraiment extraordinaires, comme les chutes géantes – je vais essayer de traduire ça – les rapides aussi qui sont assez "challengeants", les beaux campements, et des portages qui sont les plus belles parties de la rivière, et beaucoup d'autres.

1900

**PAR M. CADE HERTZ:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1905

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

1910

Le barrage qui sera construit va inonder mon canyon favori qui est vers la fin de la descente. J'aime ce canyon parce qu'il a le plus gros rapide du voyage et une chute de trente pieds (30 pi) qui est trop dure pour descendre. Mon père m'a dit que je ne pouvais pas

descendre ce rapide avant que j'ai treize (13) ans. L'année prochaine, ça va être ma première fois s'il y a pas de barrage sur la rivière.

1915 Le lac qui sera créé à cause du barrage va inonder jusqu'au meilleur campement que j'ai jamais vu. C'est sur une grosse roche plate où on dort. Sur cette place, d'un bord, on peut voir les chutes de quatre-vingts pieds (80 pi) et l'autre bord, une chute de vingt pieds (20 pi).

1920 J'aime aussi la rivière parce qu'on peut faire du kayak sur une partie, indépendamment du niveau de notre habileté de faire du "kayaking".

**PAR M. CADE HERTZ:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1925

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

1930 Si vous construisez un barrage sur cette rivière, vous allez gaspiller argent et ressources. Peut-être que vous allez recevoir un peu d'argent, mais vous n'aurez jamais votre rivière, votre rivière ne reviendra jamais, et le temps que vous allez perdre là-dessus. Et dans quarante (40) ou cinquante (50) ans, il va y avoir une différente sorte d'énergie et il n'y aura plus besoin de barrage, j'en suis sûr.

1935

Vous ne montez pas juste un barrage pour avoir de l'argent, mais vous allez aussi blesser plusieurs personnes. J'ai attendu toute l'année pour descendre cette rivière. J'ai un calendrier et je compte les jours jusqu'à ma descente. Maintenant, il est le 19 mai 2004 – quand ça a été écrit – il ne reste que quatre-vingt-dix-neuf (99) jours.

1940

**PAR M. CADE HERTZ:**

**LECTURE DU MÉMOIRE**

1945

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

1950 J'espère que vous allez changer d'idée et ne pas mettre un barrage sur une des meilleures rivières et la seule que j'aime. J'ai écrit cette lettre parce que cette rivière est ma favorite et je ferai tout pour qu'ils ne mettent pas de barrage sur la Magpie.

C'est signé de Cade Harrison Hertz.



1955 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage.

1960 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Monsieur veut présenter aussi. Celui-là va être plus compliqué parce qu'il va y avoir de l'idée. Ça veut dire, il va un peu, il y a des notes qu'il a écrit, il lira pas nécessairement son mémoire, c'est pour ça, je veux dire, la traduction va être un peu farfelue.

1965 Je vais essayer de faire mon possible.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Vous parlez doucement.

1970

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

OK.

1975 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

1980 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Il va présenter son mémoire et puis après ça, il va aussi ajouter sur son mémoire, c'est tu possible?

1985 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, comme vous voulez.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

1990 Ça va être plus facile pour moi.

Mon nom est Eric Hertz, je suis président de Earth River Expeditions à New York, une compagnie basée à New York, qui font des descentes de rafting partout dans le monde.

1995 Earth River a commencé la commercialisation des descentes sur nombre de rivières classiques, incluant la Patagonia en Chili – le nom de la rivière, je peux pas le dire – au Pérou,

à travers l'un des plus profonds canyons au monde; la grande, qui s'appelle la Grande Bend sur le Yangtze en Chine; puis au niveau Tibet, une autre partie du Yangtze.

2000 Avant de choisir une destination pour les descentes, il y a un nombre important de critères qu'une rivière doit rencontrer en fonction des paysages, de la solitude, le "whitewater" ou les rapides, au niveau de – excusez-moi, la wildlife, j'ai des problèmes à traduire ça.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2005 La faune.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2010 La faune, merci.

2015 Depuis quinze (15) ans, Earth River font la descente du Magpie parce que c'est une rivière exceptionnelle au niveau des rapides, au niveau du décor ou le paysage, etc. Trouver une rivière de descente navigable d'un tel calibre qui est assez haut, à travers du monde, est très exceptionnel.

2020 La Magpie se compare favorablement avec plusieurs des classiques, des rivières classiques de rafting incluant le Middle Fork en Idaho, le Selway en Alaska, excusez-moi, l'Alsaka, je peux pas lire le nom, il y en a une en Colombie-Britannique et aussi au niveau du Nahanni dans les Territoires du Nord-Ouest.

2025 Seulement à six cents milles (600 mi) nord d'une des plus grandes régions métropolitaines, la Magpie est sans doute la meilleure descente multijour à l'est des Rocheuses, en Amérique du Nord. La rivière, en bas de lac Magpie, est pour les quelques premières journées d'une beauté extraordinaire qui rappelle beaucoup des rivières en Sibérie – je prononcerai pas le nom.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2030 Vous pouvez l'épeler pour les fins des transcriptions.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2035 Ah OK. Lake the Katun K-A-T-U-N dans les montagnes Altaï, A-L-T-A-I.

Ce n'est qu'une fois que la Magpie descend du plateau laurentien dans les derniers kilomètres que la rivière devient vraiment de classe mondiale en termes de "whitewater" et de paysage.

2040 Le camp le plus spectaculaire, les meilleurs rapides, et les plus grandes chutes et scènes, tout cela arrive dans les derniers kilomètres. Cette section spectaculaire de la Magpie est pourquoi le monde sont prêts de venir d'aussi loin que le Texas, la Californie et l'Angleterre pour faire cette expérience de descente.

2045 Le barrage comme proposé inonderait ces dernières sections – comme on dit, les dernières sections de la rivière – incluant une descente de dix mètres (10 m) et ce qu'on appelle les rapides classe 5, de la rivière.

2050 Ceci est la dernière journée de notre voyage et en termes de paysages et de rapides, c'est la meilleure partie du voyage. Les rapides classe 5 immédiatement en bas des chutes est "challengeant" comme n'importe où dans le monde. Sans cette partie qu'il appelle "lower Canyon", ces chutes et les rapides, ça ne sera pas la même descente. C'est le morceau du puzzle qui fait de la Magpie vraiment une destination idéale pour le rafting.

2055 Laisserée comme telle, dans son état naturel, et avec une très bonne publicité, la Magpie pourrait amener un montant assez phénoménal de touristes, qui, en contrepartie, amèneraient un bénéfice économique à la communauté locale.

2060 J'espère que j'ai traduit aussi fidèlement que possible ce document-là.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2065 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

C'est important de prendre cette rivière-ci en perspective

2070 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2075 Il ne reste plus vraiment de rivières qu'on peut faire une descente qui dure plusieurs journées à l'est des Rocheuses, qui restent. C'est le seul qui reste, à son point de vue.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2080 (Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2085           Beaucoup des clients sont un peu surpris, c'est des clients qui ont voyagé un peu partout, à la Chine, au Tibet, quelques autres qu'il m'a dit, je me rappelle plus, puis ils sont très surpris de la rivière Magpie.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2090           (Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2095           Ils sont épatés.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2100           **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Épatés!

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2105           (Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2110           Ils pensent que le Québec est plat.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2115           (Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Les clients.

2120           **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2125

Et que c'est pas une destination exotique, au niveau du rafting, là, je peux ajouter.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2130

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2135

Ils voient cette rivière ici et ils tombent en amours avec.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2140

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Comme il dit, ça prend quelques critères pour faire un bon voyage.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2145

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2150

Et j'évolue pas mal partout au Québec.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2155

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Labrador.

2160

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2165

Terre-Neuve.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2170

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Colombie-Britannique.

2175

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2180

Et à part de quelques rivières dans l'Ouest canadien.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2185

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

En le grand canyon.

2190

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2195

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Au Colorado

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2200

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2205

Ceci est le meilleur de tous les voyages possibles.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2210 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

C'est la seule descente que moi, je fais personnellement à chaque année, c'est la seule que je fais sur tout, bien.

2215 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

À chaque année.

2220 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2225 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Il a expliqué qu'il y a plusieurs des guides en Tibet, quelques-uns, on a entendu les noms, mais c'est le seul que lui fait la descente personnellement, comme guide.

2230 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2235 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Il y a quelques années.

2240 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2245 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

On a découvert une rivière en Patagonia au Chili.

2250 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2255 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Appelé le Futaleufu, je le répète comme tel.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2255

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Ceci, il y a quinze (15) ans.

2260

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2265

Le monde avait jamais entendu de rafting.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2270

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Personne avait entendu parler de "kayaking".

2275

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2280

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Il y a maintenant neuf (9) compagnies qui font des descentes de cette rivière.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2285

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2290

Trois (3) des compagnies qui sont locales à aller au Chili.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)



2295 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Nous sommes le plus gros employeur de toutes ces compagnies, dans cette région.

2300 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2305 Ils n'avaient jamais entendu parler de rafting.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2310

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Qu'est-ce qui est intrigant, ou qu'est-ce qui est particulier de cette rivière-là, et semble être un avantage, est qu'elle commence lentement au niveau de difficulté pour finalement finir à la fin, à la partie la plus difficile.

2315

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2320

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

La partie la plus dramatique de la descente, c'est les derniers cinq kilomètres (5 km).

2325 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2330

Des grandes chutes qui sont environ vingt-cinq mètres (25 m) de haut.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2335 (Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Au bas, jusqu'au dernier rapide.

2340

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2345

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Pour essayer de démontrer un petit peu qu'est-ce qu'on essaie d'expliquer en mots, qui est pas toujours très facile la traduction, il a un vidéo qu'il voudrait montrer et aussi des diapositives. Un peu pour montrer ses descentes de rafting.

2350

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2355

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Le vidéo a été tourné par son fils.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2360

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2365

Il est pas professionnel.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2370

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Et les diapos ont été prises par monsieur et il n'est pas professionnel non plus.

2375

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2380

La partie qu'on va voir présentement, ça va être les rapides et la chute qui va être inondée par le barrage.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2385

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2390

Ici, c'est les rapides qui sont peut-être, si je peux dire le mot, "challengeants" de n'importe où ailleurs.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2395

Alors ce sont les chutes de niveau, les chutes numéro 2? C'est ce qui est appelé les chutes numéro 2.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2400

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2405

Pas lui proche de la route, mais l'autre en haut, je les connais pas.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2410

C'est la chute numéro 2. C'est important qu'on les nomme comme il faut, alors si jamais les numéros de chutes, les localisations sont pas bien, pouvez-vous vous approcher et me le dire, parce qu'on recommencera pas deux (2) fois, d'accord. Juste pour la localisation.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2415

OK.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2420 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Qu'est-ce qu'il vient de dire, c'est que pour se rendre là, ils ont fait un portage pour descendre, mais les chutes, ils peuvent les descendre en kayak.

2425 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2430 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Là, ils sont près, ils rentrent dans les rapides.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2435 (Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

C'est des rapides assez, comment je pourrais dire ça, pas faciles.

2440 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2445 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Il faut être exactement à la bonne place pour les descendre.

2450 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2455 Ces clients-ci ont été entraînés pour descendre.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2460

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Ces quatre (4) personnes-là sont des Bahamas.

2465 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2470 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

On a eu du monde d'Angleterre et de l'Allemagne.

2475 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2480 Et partout des États-Unis.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2485 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2490 Qu'est-ce qu'il essaie de dire, c'est que c'est probablement une des seules rivières qu'en théorie, on pourrait descendre toute l'année, puis c'est probablement une des seules qui n'est pas contrôlée par un barrage.

La plupart des autres rivières qu'on utilise, l'eau est contrôlée par le barrage. En d'autres mots, dépendent.

2495 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2500 Cette rivière-ci a toujours assez d'eau pour faire la descente.

Entre temps, je pense qu'il y a une série de diapos que monsieur veut présenter.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2505

D'accord.

Mais avant, j'aimerais savoir à quel moment, même si la rivière peut être descendue à tous moments, dépendant, à cause du débit, quel est le moment le plus avantageux et pourquoi vous choisissez de venir toujours au mois d'août?

2510

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

(Traduit la question de la présidente)

2515

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2520

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Deux (2) raisons, j'ai compris la deuxième très bien, c'est qu'au mois d'août l'eau est plus chaude, et deuxièmement, c'est qu'il y a beaucoup moins de moustiques au mois d'août qu'à d'autres périodes de l'été.

2525

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK. C'est toujours la même semaine ou, est-ce que c'est à peu près toujours au même moment du mois d'août?

2530

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

(Traduit la question de la présidente)

2535

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2540

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Il y a pas vraiment de période bien fixe, c'est juste que normalement c'est entre le 1<sup>er</sup> août ou la mi-septembre.

2545

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Pour la descente.

2550

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et combien de fois ils peuvent venir?

2555

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

(Traduit la question de la présidente)

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2560

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2565

De une (1) à trois (3) fois, dépendant de l'année.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2570

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2575

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Ceci, qu'est-ce qu'il appelle les chutes d'en haut, je suis pas sûr si j'ai très bien traduit.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2580

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2585

Il faut comprendre que la diapositive est un peu inversée, et c'est pour ça que...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Ça serait où?

2590 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2595 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Le projet, au niveau du barrage, est juste en bas de cette chute-là, si je comprends bien.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2600 (Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Juste en bas de cette chute-ci, le barrage.

2605

**PAR UN INTERVENANT:**

(Partie anglaise)

2610 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, pouvez-vous venir, s'il vous plaît, puis l'expliquer, ça tout de suite. En anglais puis on va faire la traduction pour les transcriptions.

2615 **PAR UN INTERVENANT:**

Je peux peut-être, je peux tu lui expliquer en anglais puis après ça peut-être le traduire en français?

2620 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2625

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2630 Il explique la raison pourquoi il veut montrer cette diapo-là, il dit c'est le cœur de la rivière pour lui-même commence ici.



**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2635           Alors on va, d'abord, pour bien comprendre l'impact du projet. Traduisez.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

(Traduit la présidente)

2640

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Nous allons demander à un représentant du promoteur comment le projet est susceptible d'influencer cette section de la rivière.

2645

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

(Traduit la présidente)

2650

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Alors vous allez vous nommer pour les transcriptions. Mais pour les transcriptions, mais pour les autres personnes.

2655

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

          Éric McNeil.

**DISCUSSIONS EN ANGLAIS**

2660

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

          Oups, on traduit! On traduit!

2665

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

          Vas-y, voir.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

2670

          Ce que nous explique monsieur Hertz, c'est que d'après l'étude d'impact qu'il a vue, d'après la carte qu'on a produite, c'est la chute qui se situe à la limite amont...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2675

De la zone d'influence.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

2680

... du tronçon de la zone d'influence.

Maintenant, ce que j'expliquais tout à l'heure, que je vais redire en anglais, c'est que cette zone d'influence là, l'influence du barrage va seulement se faire sentir durant l'hiver; durant toute la gamme des débits d'été, il y a aura jamais d'influence qui va se rendre jusqu'au pied de cette chute-là, comme semble le croire monsieur Hertz.

2685

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors traduisez.

2690

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

(Traduction pour monsieur Hertz)

2695

**DISCUSSIONS EN ANGLAIS**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2700

OK, traduisez maintenant pour les transcriptions. Pour les transcriptions. Pouvez-vous expliquer que nous devons travailler dans le sens où d'autres personnes vont lire les transcriptions. C'est pourquoi...

**DISCUSSIONS EN ANGLAIS**

2705

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

OK, s'il vous plaît, traduisez.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

2710

Donc j'expliquais encore - ce que je viens de mentionner?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2715

Oui.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

En fait, je viens de mentionner...

2720

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Et vous vous nommez pour éviter ce qui est arrivé en première partie, d'accord.

2725

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Éric McNeil, à nouveau. En fait, j'expliquais à monsieur Hertz que les discussions vont être enregistrées de façon à ce qu'elles puissent être transcrites par écrit, à partir d'enregistrement, donc il fallait traduire après chaque intervention.

2730

**DISCUSSIONS EN ANGLAIS**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2735

OK, traduisez, s'il vous plaît.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

2740

Donc ce que monsieur Hertz demande, c'est monsieur Hertz pense, suggère que la deuxième chute serait complètement noyée par la majoration des niveaux d'eau au droit du barrage.

**DISCUSSIONS EN ANGLAIS**

2745

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Traduction, s'il vous plaît, tout de suite, pour les transcriptions. Traduction!

On va faire une pause, s'il vous plaît, pour expliquer le mécanisme.

2750

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

2755

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**EARTH RIVER (suite)**

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2760

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2765

Qu'est-ce qui fait que c'est une rivière de classe mondiale, c'est qu'ici, on part d'ici, c'est la dernière journée du voyage, et voici le départ

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2770

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2775

C'est le début de la sixième et dernière journée de la descente.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2780

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Ça c'est la chute numéro 3.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2785

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2790

De vingt-sept (27 m) à vingt-huit mètres (28 m) de haut.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2795

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

On campe en bas sur les roches – je vais essayer de vous les montrer.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2800

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2805

C'est une chute assez large.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2810

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Ça c'est l'autre côté, il y a deux (2) côtés de la chute et voici le deuxième côté.

2815

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord. Alors je demande une question.

2820

Est-ce que c'est l'endroit où votre fils disait qu'il y avait un beau campement où il dormait sur les roches?

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2825

(Traduction en anglais)

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2830

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Oui, effectivement. Et voici le campement.

2835

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2840

Le lendemain matin on se lève et on enlève le bateau alentour de la prochaine chute.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2845

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

On ramasse du bois au cas où on campe en bas de la chute, ça arrive qu'on campe en bas de la chute.

2850

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2855

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Et voici, on fait le départ de cette chute.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2860

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2865

De la chute...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Micro! Nommez-vous!

2870

**PAR M. STÉPHANE BOYER:**

Stéphane Boyer. À la vue des photos qui viennent d'être présentées, on peut absolument pas confirmer que c'est la chute numéro 3. Il nous semble même qu'on ne parle pas ici de la chute numéro 3.

2875

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

(Traduction en anglais)

2880

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2885 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Il dit qu'il confirme que c'est effectivement la chute numéro 3, mais est-ce que c'est juste cette photo-ci?

2890 Non, lui il confirme qu'effectivement, c'est la chute, c'est des portraits de la chute numéro 3.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

2895 Bon alors est-ce qu'on pourrait regarder, vous pourriez regarder les cartes? Est-ce qu'on peut prendre, on va reprendre cinq (5) minutes puis je vous demande de regarder ensemble les cartes. D'accord?

2900 Ensemble avec le promoteur, on prend une pause de cinq (5) minutes parce que moi, je peux pas recevoir une information sans savoir de quoi on parle. Alors on fait une pause de cinq (5) minutes, regardez les cartes.

2905

---

SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES

---

**REPRISE DE LA SÉANCE**  
**EARTH RIVER (suite)**

2910

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Parce que juste, monsieur Hertz, il veut juste présenter, le but de présenter les diapos, c'est pourquoi, il essaie de démontrer pourquoi que ça s'appelle une rivière de classe mondiale au niveau de rafting. C'est ça le but de cet exercice-ci.

2915

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

2920

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2925

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Et voici le côté droit de la chute numéro 3.

2930

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2935

Et voici le côté gauche de la chute numéro 3.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2940

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Les roches à droite qu'on peut voir.

2945

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)



**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2950

On les voit maintenant sur cette photo-là à gauche, elles séparent la chute en deux (2).

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2955

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2960

On rentre au campement.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2965

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Ça c'est le campement.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2970

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2975

Le lendemain matin, on part pour la chute numéro 2.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

2980

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Voici la chute numéro 3.

2985

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

2990

Vers le bas de la chute numéro 3.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

2995

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

En haut, qu'est-ce qu'on voit, c'est le côté gauche de la chute numéro 3.

3000

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3005

Voici, c'est la dernière partie de la chute numéro 3. Ça a l'air qu'il y a une deuxième partie, je suis pas trop sûr.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3010

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3015

Voici la petite partie de la chute numéro 3, deuxième partie.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3020

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Des fois on campe ici, qui est entre la chute 3 et la chute numéro 2.

3025

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3030

Ceci est environ un kilomètre (1 km) en bas de la chute numéro 3 et environ deux kilomètres (2 km) en haut de la chute numéro 2.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3035

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3040

Ça c'est regardant où est-ce qu'on montrait tantôt le campement, c'est la chute, en regardant en haut, à la chute numéro 3, à partir du campement de sable qu'on a vu dans la diapo précédente.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3045

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3050

Et voici, on regarde en amont de la rivière, si je dis bien ça, à partir du campement.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3055

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

On arrive à la chute numéro 2.

3060

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3065

On descend les bateaux – je sais pas comment qu'il dit ça – mais on les descend à bras, on descend pas dans les radeaux.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3070

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3075

Et on se prépare pour descendre les rapides.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3080

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Juste en bas de la chute numéro 2.

3085

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3090

Si le barrage à la chute numéro 1 est monté de quarante pieds (40 pi).

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3095

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Ces rapides et ces chutes vont être inondés.

3100

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3105

Il y a un bateau qui est quelque part dans cette photo-là. Le voilà.

Et voici la fin des diapos.

3110

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3115

Comme on dit, la meilleure partie de la descente, c'est les chutes ou les rapides de classe 5 qu'on a vus dans la diapo, première diapo qu'on voyait.

3120 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3125 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

OK. Juste en bas des chutes numéro 2, c'est des rapides, qu'est-ce qu'il appelle des rapides classe 5.

3130 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3135 Il y a de l'eau plate entre cette chute et les rapides, en bas de cette chute.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3140

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Si on monte le niveau du barrage, le barrage à la chute numéro 1, de quarante pieds (40 pi), il y en aura plus de rapides.

3145

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3150 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Et aucune chute.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3155

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3160 Un portrait comme celui-ci, tu n'en trouveras pas sur plusieurs rivières dans le monde.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3165

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Aussi dramatique. C'est tout.

3170

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3175

Merci.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3180

J'aimerais savoir, est-ce qu'il y a, à votre connaissance, d'autres entreprises qui font aussi la descente des rapides en bas de la deuxième chute?

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3185

(Traduction en anglais)

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3190

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3195

Qu'est-ce qu'il a dit, non, mais ça fait quinze (15) ans qu'il vient ici et qu'il a toujours un peu gardé ça, je pourrais dire, il l'a gardé un peu secret à tous les autres mondes, puis il dit, aujourd'hui, ça a peut-être pas été une bonne décision, vu les circonstances, aujourd'hui. Il aurait dû peut-être le dire à un peu plus de monde, pour donner l'opportunité à d'autres de faire essentiellement la même chose.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3200

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3205           Qu'est-ce qu'il explique, c'est que s'il explique ça à d'autres de ses connaissances, je pense le propos qu'il essaie de dire, c'est que s'il l'annonce un peu plus au monde, il va probablement y avoir plus de monde qui vont venir et faire des descentes de rafting, peut-être d'autres entrepreneurs commerciaux pour le faire aussi.

3210           **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3215           Qu'est-ce qu'il essaie de dire, c'est qu'il y a un article effectivement sur le fait de la Magpie, comme de quoi que c'est une rivière de descente qui va être barrée, qui est écrit dans un journal aux États-Unis, et il y en aura probablement plusieurs autres articles écrits sur cette rivière-ci.

3220

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3225           **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

                  Il dit, sans être un peu présomptueux, si je peux dire le mot, il dit, est-ce que la possibilité de réparer les infrastructures présentes au niveau de la chute numéro 1 pour générer l'électricité, est-ce que ça serait une option? Parce que ça, ça n'affectera pas la rivière comme telle, comme qu'elle est aujourd'hui.

3230

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3235

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

                  Il dit, le barrage, c'est comme enlever un petit peu des morceaux de puzzle de la descente puis si tu enlèves ce morceau-là, ça rend la rivière pas mal moins, beaucoup moins désirable au niveau du rafting.

3240

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3245

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Merci.

3250 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, juste une question, peut-être.

3255 C'est que les gens de la région nous ont dit qu'ils bénéficiaient peu ou pas du fait que des gens viennent ici pour utiliser la rivière. Ils ne les voient pas et ils ne bénéficient pas de ça. Ils reconnaissent qu'il peut y avoir du plaisir pour les gens qui la font mais au plan économique, ils ne voient pas de retombées parce qu'ils nous disent que les gens arrivent et se font porter au lac Magpie et ne voient pas, à peu près jamais, les gens.

3260 Alors comment faire en sorte que les gens bénéficient des retombées?

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

(Traduction en anglais)

3265

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

3270 **PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Oui, c'est effectivement vrai aujourd'hui, puis c'est effectivement ça qui est arrivé aussi en Patagonia.

3275 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3280

Maintenant, comme il dit, maintenant trois (3) industries locales, des villages de la place qui maintenant font du rafting. Et probablement, comme il dit, que les résultats ou les retombées économiques, ça, c'est en plus.

3285 **PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)



**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3290

C'est assez impressionnant, c'est qu'il y a beaucoup de monde des États-Unis et du Canada qui s'en vont en Patagonia puis ils sont même pas au courant qu'on a une rivière qui est peut-être aussi bonne ou peut-être meilleure ici, à Magpie.

3295

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3300

C'est trente (30) heures de vol et de conduite pour se rendre à Patagonia.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3305

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3310

Deux (2) jours, aller et retour, deux (2) jours aller, deux (2) jours retour pour aller sur la rivière en Chine.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3315

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Et moi ça m'a pris douze (12) heures pour arriver ici, à Magpie, de New York.

3320

**PAR M. ERIC HERTZ:**

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3325

Comme il dit, le problème, il dit, le problème de cette rivière, c'est que personne la connaît.

**PAR M. ERIC HERTZ:**

3330

(Partie anglaise)

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Avec l'Internet, ceci peut changer.

3335

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci de votre témoignage.

3340

**PAR M. ERIC HERTZ:**

Thank you!

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

3345

La traduction était pas trop pire?

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3350

Oui, c'est bien.

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Je le sais pas.

3355

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Merci.

3360

**PAR M. SERGE GIRARDIN:**

Merci.

Si c'est un droit de rectification, pouvez-vous vous inscrire?

3365

---

**DROIT DE RECTIFICATION**

**PAR LE PROMOTEUR**

3370

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors on en est au droit de rectification.

3375 Alors je répète que le droit de rectification, c'est une explication qui est donnée, là, droit de rectification, c'est pour des faits, d'accord. Si vous avez des opinions différentes, vous pouvez le faire par écrit, pour compléter votre mémoire, dans la semaine qui suit.

Alors c'est bien.

3380

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

Alors rebonjour.

3385

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Oui, monsieur Cerceau.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

3390

Oui, je suis Jacky Cerceau, président d'Hydroméga, promoteur du projet avec la MRC et le Groupe Aecon.

3395

Bon, je voudrais faire plusieurs rectifications, notamment sur ce qu'a dit Fondation Rivières et SCFP à Hydro-Québec. Et on aura probablement quelque chose à dire également sur la dernière intervention qui vient d'être faite. On n'a pas de rectification au sujet des entreprises de Rivière-au-Tonnerre.

3400

Alors à propos de Fondation Rivières, monsieur Alain Saladzius a fait plusieurs affirmations avec lesquelles on n'est pas d'accord. Disons les faits contredisent ce qu'il a dit, notamment en ce qui concerne le potentiel éolien et le coût surtout de l'éolien.

3405

Bon, on a déjà parlé antérieurement, mais je crois qu'il fallait rectifier ce qui s'est dit à ce propos-là. Il a dit que le potentiel éolien au Québec était de deux mille cinq cents térawattheures (2500 TWh), ce qui est certainement très très très théorique et inapplicable dans les circonstances, mais que le coût moyen était situé entre quatre virgule cinq cents (4,5 ¢/kWh) et six virgule deux cents (6,2 ¢/kWh).

3410

Or les faits viennent de démentir ce qui vient, ce qui a été dit aujourd'hui puisque Hydro-Québec Distribution, suite aux résultats préliminaires de l'appel d'offres sur les mille mégawatts (1000 MW), dans un communiqué, a dit que le coût total moyen des soumissions est de dix cents le kilowattheure (10 ¢/kWh). Donc on est très loin du quatre virgule cinq cents (4,5 ¢/kWh) à six virgule deux cents du kilowattheure (6,2 ¢/kWh) mentionnés par monsieur Saladzius.

3415

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

Juste une minute. Est-ce que ça inclut le transport, ça?

3420 **PAR M. JACKY CERCEAU:**

Les dix cents (10 ¢), oui.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3425

D'accord.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

3430

Les chiffres qu'a présentés monsieur Saladzius, je ne sais pas, on n'a pas eu le temps de lire le mémoire et je ne sais pas si c'est inclus. Alors si vous voulez, on peut parler uniquement du coût de production qui serait de huit virgule un cents (8,1 ¢/kWh), ça c'est le prix moyen déclaré par l'ensemble des promoteurs, pour leurs propositions.

3435

Ensuite, il a mentionné que ce projet-là tombait du ciel. Bon, comme si c'était un projet qui arrivait inopinément comme ça, sans prévenir. C'est totalement ignorer tout le processus qui l'a amené là où nous sommes aujourd'hui, avec en partant, évidemment, des audiences devant la Régie de l'énergie, qui avaient été sollicitées par le ministre des Ressources naturelles de l'époque, en 98, et l'avis qui s'en est suivi de la Régie, qui a montré que c'était une bonne chose de reprendre un certain programme de petites centrales. Et d'où est issu le projet Magpie, dont on parle aujourd'hui.

3440

Donc ce n'est pas du tout un projet qui tombe du ciel. C'est un projet qui a été mûrement réfléchi, qui a traversé diverses étapes, y compris celle que nous vivons aujourd'hui.

3445

Il a parlé de l'anéantissement aussi de l'attrait des visiteurs. Je voudrais simplement rappeler qu'il y a un certain nombre de centrales hydroélectriques de différentes tailles, ici et ailleurs, qui s'inscrivent très bien dans un schéma touristique. On cite souvent les chutes de la Chaudière dans le parc de la Chaudière près de Québec et il est vrai que depuis que cette centrale-là est installée, la fréquentation du parc a augmenté et la satisfaction des gens également a augmenté.

3450

La petite centrale à Rivière-du-Loup a gagné un prix de tourisme après sa reconstruction, sa réhabilitation. Elle s'inscrit aussi dans un parc elle-même. Il y a le parc de Coaticook, également, qui a une petite centrale qui est visitée, qui se trouve sur le parcours touristique. Et je citerais par ailleurs, bon, les chutes du Niagara, qui sont, comme on sait tous, très visitées et pourtant qui ont trois (3) centrales hydroélectriques totalisant plus que deux mille mégawatts (2000 MW). Et ça empêche pas du tout le tourisme.

3455

3460 Ensuite, il a mentionné que le projet Magpie était injustifié du point de vue énergétique. Bien, c'est complètement ignorer les prévisions actuelles d'Hydro-Québec puisqu'on prévoit que pour 2012, on aura une demande supérieure de vingt virgule trois térawattheures (20,3 TWh) de plus qu'aujourd'hui, c'est-à-dire dans huit (8) ans seulement.

3465 Bon, comment sera couverte cette demande? On a parlé d'efficacité énergétique, mais le maximum qu'on puisse obtenir, de façon plus ou moins rentable, enfin ça, ça reste encore à démontrer, c'est à peu près huit térawattheures (8 TWh). Il reste encore douze térawattheures (12 TWh) à combler et il est certain que notre projet comblera une partie de cette demande. Donc on peut pas dire qu'il est totalement injustifié du point de vue énergétique.

3470 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord, on est en droit de rectification, là. C'est pas le moment de venir donner des arguments qui viennent à l'encontre d'un mémoire présenté, mais uniquement des faits, d'accord?

3475

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

D'accord.

3480 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors raccourcissez votre présentation.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

3485

OK. Excusez-moi pour ça.

3490 Bon, je voudrais aussi mentionner qu'à propos de l'inondation, OK, qui a été caractérisée comme énorme, sera de dix hectares (10 ha). Je pense que c'est une chose qui avait été mentionnée dans notre mémoire mais bon, je voulais quand même remettre les choses dans leur contexte.

3495 Voilà, c'est à peu près les rectifications que je voulais faire pour ce qui concerne la présentation de Fondation Rivières ou Adopter une rivière, Fondation Rivières, bon.

Maintenant à propos du SCFP à Hydro-Québec, bon, on a noté un certain nombre de choses qui ont été mentionnées et que nous voudrions préciser.

3500 En ce qui concerne le plan stratégique d'Hydro-Québec Production, il contient effectivement de l'approvisionnement de la part d'entreprises indépendantes, qu'on appelle par

ailleurs aussi une production privée, en hydroélectrique, particulièrement. Donc ce projet dont on parle s'inscrit dans ce plan stratégique.

3505 En ce qui concerne l'optimisation des ressources, bon, on a mentionné qu'il faut optimiser les ressources, avec quoi on est d'accord bien entendu, mais je voudrais aussi mentionner par le fait qu'Hydro-Québec ne fait pas que des gros projets, parce que ça semblait être en contradiction avec notre projet, mais qu'Hydro-Québec fait aussi des projets de taille semblable à celle de Magpie puisqu'elle a entrepris le projet Mercier de cinquante mégawatts (50 MW), Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs qui ont à peu près entre soixante (60 MW) et 3510 soixante-dix mégawatts (70 MW) chacun. Qu'Hydro-Québec a fait récemment la réhabilitation de Sept-Chutes près de Québec, de dix-huit mégawatts (18 MW) et de Chute-Bell qui est un projet de dix mégawatts (10 MW).

3515 En ce qui concerne le prix de l'énergie, le prix disons annoncé par Hydro-Québec est à l'heure actuelle de six virgule cinq cents (6,5 ¢/kWh) et plus, six virgule cinq cents (6,5 ¢/kWh) étant le prix minimal, qui est le prix de production de la centrale au gaz du Suroît.

Or je rappellerais que notre projet faisait partie d'un groupe de trois (3) qui était accepté et dont la moyenne de prix était de quatre virgule trois cents du kilowattheure (4,3 ¢/kWh).

3520 Par ailleurs, si vous permettez, Hydro-Québec, dans le même communiqué que je citais tout à l'heure, a annoncé les prix de différentes sources de production qu'Hydro-Québec a conclu récemment avec les entreprises indépendantes, dont un projet de biomasse, pour six virgule six cents (6,6 ¢/kWh). On a parlé de l'éolien de huit virgule un cents (8,1 ¢/kWh).

3525 L'appel d'offres court terme qui vient d'être conclu avec deux (2) entreprises, c'est à sept virgule huit cents du kilowattheure (7,8 ¢/kWh) et un programme de biénergie court terme de sept virgule neuf cents du kilowattheure (7,9 ¢/kWh).

3530 On a mentionné aussi qu'on débarquait ici, enfin je me rappelle plus du nom exact, du mot exact employé, mais je voudrais rappeler que nous sommes présents sur la Côte-Nord depuis quinze (15) ans, notamment par le biais du projet SM-1 et qu'on connaît cette région depuis et que le projet Magpie n'est pas un projet pris au hasard pour nous, OK.

3535 Ensuite, le SCFP a mentionné que le risque était nul pour nous. Évidemment, c'est en contradiction totale avec les faits puisque lorsqu'on a répondu à l'appel d'offres, on a dû s'engager sur un prix ferme, non renégociable, alors qu'on n'a aucune garantie sur les conditions d'inflation, c'est-à-dire qu'on prend le risque complet d'inflation, de taux d'intérêt, de coûts de construction sur la période entre la soumission et la mise en service, c'est-à-dire une 3540 période minimum de quatre (4) ans.

Donc c'est un risque effectivement extrêmement élevé puisqu'on n'a absolument aucun recours si jamais un de ces facteurs varie, ça peut mettre en danger la réalisation du projet.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3545

Pendant que vous continuez votre droit de rectification, je voudrais répondre à une question qui est peut-être en train de se poser derrière la salle. Si vous avez des rectifications à faire par rapport à la rectification, ça se fait par écrit.

3550

**PAR UN INTERVENANT:**

C'est ce que j'allais demander.

3555

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

J'avais lu sur vos lèvres. D'accord, on continue.

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

3560

On a mentionné également qu'on aurait sollicité la MRC à devenir partenaire, ce qui est faux, c'est-à-dire que c'est la MRC, par le biais d'une résolution de son conseil, qui a demandé au gouvernement à être partenaire ou une possibilité d'être partenaire dans ce projet et dans notre soumission, nous avons accepté cette condition. Alors c'est pour ça que la MRC est partenaire dans notre projet.

3565

Le prix! Le prix, on a parlé également que le prix n'était pas forcément le reflet du prix minimum. Je voudrais rappeler également que dans le cadre de l'appel d'offres, on était en concurrence avec cinq (5) autres promoteurs et que donc le prix était certainement le prix minimal possible pour ce genre de projet.

3570

Maintenant une question a été posée à la fin du mémoire, concernant l'éventualité d'un changement de roues. Alors je ne suis pas sûr de bien comprendre cette question-là, mais si je réponds selon l'interprétation que j'en fais, je dirais qu'en général, dans une centrale hydroélectrique, on ne change pas les roues à moins d'un accident de parcours, un problème technique majeur, on ne change pas des roues avant vingt-cinq (25), trente (30) ou quarante (40) ans.

3575

Bien des projets ont des roues même qui datent de plus de cinquante (50) ans. Donc comme on sait que le projet nous a été accordé, enfin nous serait, pardon, nous serait accordé pour vingt-cinq (25) ans, il est hors de question pour nous de changer de roues pendant cette période-là, ce n'est pas du tout une question qui est d'actualité, qui serait d'actualité pour nous.

3580

Par contre aussi, je voudrais ajouter que pour qu'un projet soit rentable, il faut choisir des équipements très performants, avec des rendements "maximaux", donc je ne vois pas, je ne verrais pas pourquoi on aurait à changer des roues, ce qui est une opération très coûteuse et

3585

qui ferait aussi basculer, je crois, la rentabilité du projet. Donc pour nous, c'est absolument pas une question pertinente qui se pose.

3590 Bon, à propos aussi, une dernière intervention concernant Earth River, monsieur dont je ne me souviens plus le nom, je m'en excuse, là, Hertz, a parlé d'un barrage de quarante pieds (40 pi), je voudrais rectifier, il s'agit de trente pieds (30 pi).

3595 Et puis aussi, j'ai cru comprendre qu'il semblait croire que sur cette rivière-là, on pourrait faire du rafting toute l'année, je pense qu'il doit ignorer nos conditions météo et certainement que ça serait difficile de faire du rafting sur la glace.

Alors c'est tout. Peut-être je pourrais céder la parole à monsieur McNeil pour le reste.

3600 **PAR M. ÉRIC McNEIL:**

3605 Tout simplement une autre rectification, là, monsieur Hertz mentionnait que la surélévation au droit du barrage, là, nonobstant, il mentionnait quarante pieds (40 pi), comme monsieur Cerceau, c'est pas tout à fait exact, mais nonobstant cette inexactitude-là, il mentionnait que la seconde chute serait complètement noyée, ce qui est faux sur la base des études d'écoulement qui ont été faites, là, en bonne et due forme, selon les critères standard, selon les procédures largement acceptées par la communauté d'ingénieurs.

3610 Donc on voulait tout simplement mentionner que, comme on l'a expliqué à la Commission, le rehaussement des niveaux d'eau irait pas en amont de la seconde chute, mis à part lors des étiages très sévères d'hiver.

3615 Donc c'est tout simplement une rectification, là, sur la base des calculs qui ont été faits puis qui ont été largement présentés à la fois dans le rapport d'étude d'impact et dans les documents de réponses complémentaires.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3620 Concernant les rapides en aval de la deuxième chute, comment seraient-ils touchés par le projet? Monsieur McNeil.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

3625 Oui, je m'excuse d'avoir répondu un peu trop vite. De fait, on l'a toujours mentionné, effectivement le rapide qui est en aval de la seconde chute, mais qui inclut pour nous, dans la nomenclature du rapport d'étude d'impact, les rapides et la seconde chute, tels qu'ils nous ont été montrés ou en tout cas, qu'on n'a pas pu localiser comme on mentionnait un peu plus tôt, de façon très précise, les photographies, mais en admettant que c'est la seconde chute, donc la



3630 seconde chute, c'est à la fois le rapide et la chute qu'on a pu voir, la morphologie de cette seconde chute-là va être modifiée de façon importante.

3635 Il va subsister par contre une section de contrôle à l'extrémité amont de cette seconde chute-là, comme on vient de la définir. Donc il y aura pas d'effet du rehaussement des niveaux au droit du barrage en amont de l'extrémité amont de la seconde chute, en été, sauf, les seuls moments où il y aura un effet au-delà de cette extrémité amont de la seconde chute, ça sera en conditions sévères d'hivernage, parce qu'il subsiste, ce qu'on appelle en hydraulique, une section de contrôle, une section d'écoulement critique, en amont, à l'extrémité amont de la seconde chute, même en conditions futures, en admettant que le projet se réalise.

3640 Donc pour aller plus loin dans le sens de votre question, là, le campement auquel il était fait référence, le pied de la troisième chute qui était vu comme étant un site magnifique, là, si on a bien compris l'endroit donc où il y avait du camping sur la roche, mais également entre la deuxième et la troisième chute, sur le banc de sable, les conditions d'écoulement, à cet endroit-là, seraient pas du tout affectées dans la très large gamme des conditions hydrodynamiques, hydrologiques en fait, qui prévalent durant l'été, sauf étiage, vraiment, extrêmement

3645 exceptionnel.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3650 D'accord, on va laisser traduire.

C'est une question bien hypothétique, mais j'ose vous la poser quand même, est-ce que ça pourrait être envisagé un abaissement du bief amont du barrage, pendant quelques semaines?

3655

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

3660 La seule chose que je peux vous répondre, c'est qu'on revient à la toute base, là. Ce projet-là, les forces hydrauliques ont été octroyées, le site a été octroyé pour pouvoir aller en évaluation environnementale suite à un appel d'offres, lequel appel d'offres comprenait quatre (4) critères de sélection dont le plus prépondérant était le prix, là, à hauteur de soixante pour cent (60 %), les autres critères étaient l'insertion du projet dans le milieu, dans les impacts environnementaux sous-entendus, la capacité du promoteur à réaliser le projet pour dix pour cent (10 %), l'insertion était de quinze pour cent (15 %), puis il y avait un autre quinze pour cent (15 %) sur les retombées économiques dans le milieu.

3665

Donc le projet a été élaboré en fonction de ces critères-là. Donc le prix est prépondérant. Le fait de rabaisser le niveau pendant quelques semaines aurait des conséquences très importantes sur le prix.

3670

Or, monsieur Cerceau l'a mentionné tout à l'heure, sur le prix de l'énergie, au sens où les revenus seraient pas les mêmes parce qu'on abaisserait notre chute de façon importante durant l'été, alors que des débits, comme la plupart des intervenants l'ont mentionné, assez élevés sont maintenus sur la rivière.

3675

Donc je vous parle, je vous parle en tant qu'ingénieur et non pas en tant que promoteur, parce que je suis leur consultant, là, je vous parle en tant qu'ingénieur civil, en tant que directeur du projet, ça pourrait pas se faire sans conséquence sur le prix, certainement, sans conséquences financières donc sur le projet.

3680

Donc c'est des choses qui sont à évaluer, mais je vous réponds de façon très très factuelle, c'est ça qu'il faut voir dans cet aspect-là.

3685

Maintenant, ce qu'il faut peut-être remettre en perspective par rapport à la seconde chute, là, puis ça semble tout remettre en question les propos de monsieur Hertz, c'est que lorsqu'on regarde les trois cents kilomètres (300 km) de rivière, c'est une rivière qui, à partir du lac Magpie, présente un fort dénivelé, qui présente plusieurs chutes.

3690

Puis lorsqu'on se réfère à des documents comme ceux édités par la Fédération de canot-camping, on fait référence que la rivière est intéressante sur l'ensemble de son cours, notamment effectivement en aval du lac Magpie, lac Magpie compris, ce qui fait plusieurs dizaines de kilomètres.

3695

Ici on parle d'un tronçon où il y a eu une optimisation de l'utilisation des ressources hydrauliques qui va jusqu'à la deuxième chute qui se situe à quelque deux kilomètres (2 km) en amont du site visé par l'aménagement.

3700

Donc c'est un complément d'information, c'est pas une rectification comme telle, mais je voulais juste le remettre en perspective...

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3705

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

... dans les choix qui ont été posés.

3710

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

D'accord.

3715

Concernant l'hypothèse que je vous soumettais tout à l'heure, là, il y aurait, en tout cas, si je comprends bien les mécanismes aussi, il y aurait pas d'eau qui pourrait couler par-dessus le barrage, il y aurait un impact aussi esthétique?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

3720

Il y a même, il est possible qu'il y ait un empêchement technique pour arriver à abaisser le niveau d'eau amont, puisque le barrage est constitué d'une crête versante, c'est-à-dire qu'il n'y a pas d'ouvrage d'évacuation autre que cette crête. Donc il faut que l'eau atteigne ce niveau, le niveau de la crête pour pouvoir se déverser ensuite.

3725

Pour abaisser le niveau, il faudrait qu'on ait une capacité supérieure ou au moins égale, mais enfin, légèrement supérieure ou plus supérieure encore, à la capacité de turbinage des machines. Or plus le niveau baisse et plus cette capacité diminue.

3730

Donc il est fort possible qu'on ne soit pas capable de le faire de toute façon, techniquement, tel le projet est conçu.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3735

D'accord. Alors je vous inviterais à répondre à cette question-là par écrit, d'accord, par la suite, nous indiquer justement techniquement, est-ce que c'est possible et qu'est-ce que ça prendrait pour que ça le devienne, par exemple, et est-ce que ça implique des impacts au plan esthétique, est-ce que ça implique des impacts au niveau de la faune aussi?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

3740

Si je peux me permettre, quand même, bon, vous parlez d'implications au niveau de la faune, c'est certain que ça l'amène des variations importantes du niveau d'eau du bief amont, là, si on en discute, puis effectivement, on répondra par écrit pour pas faire d'omission.

3745

Il y a même éventuellement des aspects relatifs à la Loi sur la sécurité des barrages qui doivent être pris en compte, parce qu'il y a tout un plan de gestion qui doit être élaboré en période de crue. Il faut voir, il faut juste vérifier l'adéquation des mesures qui seraient prises en cas d'une crue d'été-automne, le cas échéant, là, puis voir si tout est conforme.

3750

Donc il y a non seulement des aspects environnementaux liés au milieu naturel, il y a également des aspects plus larges, là, liés à la protection des biens et des personnes qui devront être regardés avant de répondre de façon affirmative.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3755 Je pense que ça vaut la peine de répondre à cette question-là pour bien saisir toutes les implications.

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

3760 D'accord.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3765 Ça va?

**PAR M. ÉRIC McNEIL:**

Ça va.

3770 **PAR LA PRÉSIDENTE:**

Alors est-ce qu'il y a d'autres éléments d'information à fournir?

**PAR M. JACKY CERCEAU:**

3775 Non, pas pour le moment, en ce qui nous concerne.

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3780 Ça va. Alors merci.

Il y a pas d'autres rectifications?

3785 Alors comme je le disais tout à l'heure, les gens qui veulent donner une information complémentaire, que ce soit une rectification de rectification ou tout simplement un complément d'information, ils sont les bienvenus. Je vous inviterais à le faire par écrit, le plus tôt possible. Parce qu'on a peu de temps à notre disposition, alors on invite les gens à le faire, là, dans la semaine ou dans les quinze (15) jours qui vont suivre, là. Je comprends que vous allez avoir peut-être besoin des transcriptions pour le faire et dès que c'est possible, nous indiquer votre intention aussi, s'il vous plaît.

3790 Alors je pense qu'on a à peu près tout dit, là, les instructions.

3795

---

**MOT DE LA FIN**

**PAR LA PRÉSIDENTE:**

3800 Je termine en soulignant notre appréciation pour tout le beau travail que tout le monde a fait. Puis je vous remercie beaucoup de votre patience puis de votre respect mutuel.

Alors merci.

3805

Je, soussignée, FLORENCE BÉLIVEAU, sténotypiste officielle, certifie sous mon serment s'office, que le texte qui précède est la transcription de l'enregistrement mécanique.

3810

FLORENCE BÉLIVEAU,  
Sténotypiste officielle.